



Depuis quelques mois, le Canada semble tenté de troquer son grand sport national, la boxe sur patins, pour un exercice plus raffiné mais à peine moins spectaculaire : la politique décadente. Vous voulez jouer ? Rien de plus simple. La vie politique devient décadente quand tout le monde voit qu'elle sert des intérêts particuliers au détriment du bien commun, alors même que nos leaders s'essouffent à nous vendre d'aussi nobles idées que la réconciliation nationale ou le gouvernement par consensus.

Évidemment, ce divertissement s'achète (tout s'achète au pays de l'intérêt bien compris). Le premier versement se fait en détournant l'attention des journalistes et du grand public. Les 900 000 dollars plus quelques faveurs versés par une multinationale pour s'établir à Saint-Jean deviennent une affaire de patronage, sans qu'on s'arrête à la prolifération des industries militaires chez nous. Venez vous établir au Québec, susurrerait un ministre à des hommes d'affaires européens, vous pourrez faire des affaires avec le Pentagone !

Mais l'hypothèque est plus lourde qu'il n'y paraît. Elle atteint le sens même de la vie en société, le sentiment d'appartenance, la solidarité nationale. « J'ai l'impression, déclarait André Beauchamp il y a quelques mois, que ce qui nous tient ensemble, c'est moins une volonté d'être ensemble qu'une perception des avantages économico-politiques que nous y trouvons, ainsi que le phénomène culturel des mass media. » Quand une société ne reconnaît plus d'autre valeur que la course à l'argent, aussi bien lui proposer l'annexion aux États-Unis...

On s'étonnera ensuite du cynisme de la jeune génération, de son manque d'idéal, de sa démobilisation ! L'exemple vient de haut.

Albert Beaudry

# relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTEUR  
Albert Beaudry

François Morissette, Guy  
Paiement, Francine Tardif.

BUREAUX  
8100, boul. St-Laurent  
Montréal H2P 2L9  
tél.: (514) 387-2541

RÉDACTRICE EN CHEF  
Gisèle Turcot

COLLABORATEURS  
André Beauchamp, Michel  
Beaudin, Renaud Bernardin,  
Ginette Boyer, Michel M.  
Campbell, Richard Dubois,  
Yves Lever, Annine Parent-  
Fortin, Jean Picher, Jacques  
Racine, Jean-Pierre Ri-  
chard, Maryse Robert, Jean-  
Paul Rouleau.

ABONNEMENTS  
Sophie Desmarais

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION  
Fernand Jutras

10 numéros (un an): 16,00 \$  
(à l'étranger: 20,00 \$)

COMITÉ DE RÉDACTION  
Gregory Baum, Julien  
Harvey, Roger Marcotte,

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Point de repère*, dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des bibliothèques, et dans le *Répertoire canadien sur l'éducation*.  
Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilm*,  
Ann Arbor Michigan 48106, USA.

Courrier de la deuxième classe.

Enregistrement no 0143.

# face à l'actualité

Se loger à Montréal □ Plus question de révolution en France □ Haïti, un an après □ Jean-Paul II au Chili □ Pour se souvenir de St-Rémi-d'Amherst

## LE SUSPENSE DU MORATOIRE

durant la période des Fêtes, on apprenait que «le moratoire sur la transformation de logements (locatifs) en copropriété pourrait être levé plus tard que le premier juillet 1987». Puis, dans *La Presse* du 11 janvier, nouvel article, plus élaboré : «À surveiller en 87, la fin du moratoire et de la spéculation.» Cette «levée du moratoire», on va l'avoir sans doute à satiété dans les oreilles et sous les yeux au cours de cette année. Aussi bien tirer au clair dès maintenant ce dont il s'agit !

Une certaine loi 107, adoptée par l'Assemblée nationale en 1979, soumettait la conversion des logements locatifs en copropriété divise (condominium) à l'autorisation de la Régie, laquelle «devait considérer les critères prescrits par règlement» (1979, c48, a43). Or cette réglementation n'a jamais été adoptée ; et son absence constitue par le fait même un moratoire sur la conversion de logements locatifs en condos. C'est de cela qu'il s'agit.

Quels sont les enjeux de cette levée du moratoire ? Quand le législateur a tendance à retarder les échéances, c'est souvent qu'il refuse une «patate chaude». Qu'en est-il ici ? J'invite le lecteur à considérer la question du point de vue de la population ouvrière et à faibles revenus, qui constitue un fort pourcentage des locataires des quartiers populaires de Montréal.

1. Se loger au Québec, Québec, 1984 ; p. 50.b.

Mais d'abord un bref détour historique.

Pendant un quart de siècle – disons de 1950 à 1975 – Montréal a vu de forts contingents de sa classe moyenne en développement la délaisser au profit de la banlieue et de ses bungalows. Les vieux quartiers, en périphérie du Centre-Ville, ou accrochés au fleuve et au canal Lachine, vieillissaient plutôt mal, affichant la détérioration de leur stock résidentiel comme de leur équipement communautaire. Mais leur population à faibles revenus y avait le champ libre, elle y enfonçait ses racines. Si le mouvement s'était poursuivi durant quelques décennies encore, il aurait fait de plusieurs quartiers des ghettos, et de Montréal, une ville en faillite. Un scénario bien connu aux États-Unis, où «Inner-city» est souvent synonyme de milieu physique et social détérioré, de «jungle urbaine».

Mais voilà que depuis dix ans, ceux qui avaient abandonné leur ville et les enfants de la banlieue en redécouvrent les charmes, et vont de plus en plus en disputer le territoire à ceux qui lui étaient restés fidèles – par nécessité sans doute plus que par choix. Commence alors un vaste jeu de chaise musicale où les occupants traditionnels et pauvres doivent se retirer dès que s'installent les nouveaux venus plus fortunés. C'est la rénovation urbaine. Un phénomène assez complexe dans ses composantes sociales, économiques et politiques pour décourager plus d'un analyste, mais que décrit le Livre vert sur l'Habitation<sup>1</sup>.

«Des modifications dans l'attrait que comportent certaines zones provoquent des mouvements de population, et on assiste souvent au remplacement plus ou moins rapide de certaines catégories de ménages par d'autres. Par exemple, on observe actuellement ce phénomène dans certains quartiers locatifs bien situés de l'agglomération montréalaise. *La combinaison des phénomènes de conversion en copropriété et de restauration y attire une population plus jeune, plus instruite et plus riche*. Les locataires à revenu modeste et en plus faible position de marché en sont progressivement écartés. Le parc de logements s'en trouve amélioré, et le nombre de propriétaires s'en trouve accru, mais certains des locataires déplacés y perdent, car souvent ils ne peuvent pas retrouver ailleurs un logement ayant le même rapport qualité-prix.»

Le déracinement d'un groupe social et son appauvrissement «grâce» à la conversion en copropriété et à la restauration, le Livre vert les enregistre sous un titre tout à fait serein : «Interdépendance des comportements résidentiels». Les mêmes faits, vus par les yeux de ceux qui les subissent, paraissent beaucoup plus violents et traumatisants que ne le laisse supposer le langage académique du Livre vert.

Aussi le Comité Logement St-Louis parlera-t-il du même phénomène dans des termes plus percutants et avec une autre sensibilité. Ce groupe de défense des locataires vient de publier une étude fort bien documentée sur l'impact de la conversion en copropriété dans le Plateau Mont-Royal. Dans *Le Plateau des uns fait le bonheur des autres*, on peut lire : «Cette situation fait en sorte que la population à faible revenu est jugée dérangeante parce que non suffisamment rentable. On voit les propriétaires tenter par tous les moyens de se débarrasser des occupants à bas revenus. Ceux-ci, chassés de chez eux soit par des reprises de possession, soit par des réparations majeures qui n'en finissent plus, soit par des hausses de loyer exorbitantes ont peine à se reloger».

Plus d'une étude a déjà conduit à cette constatation troublante, ou qui devrait du moins nous questionner : *la rénovation urbaine, très largement financée par les fonds publics, contribue à un appauvrissement économique et social des plus pauvres*. Non pas, bien sûr, de façon absolue. Mais les mesures spécifiques mises en oeuvre au profit de cette couche de la population ne font pas le poids avec les effets négatifs enregistrés. Il y a là une question qu'aucun gouvernement ne peut honnêtement esquiver.

Aussi il m'apparaît que ce qui fait actuellement l'événement dans la problématique sociale de l'habitation, chez nous, c'est l'accession au pouvoir municipal du Rassemblement des citoyens de Montréal. Parce qu'il s'agit d'un parti politique réel, lié par un programme, formé dans une patiente opposition, et jouissant d'une certaine proximité avec les couches populaires. On doit reconnaître, il me semble, que l'administration précédente a su doter la Ville d'une bonne infrastructure en matière de restauration domiciliaire et de rénovation urbaine. Elle a canalisé habilement les investissements des deux autres paliers de gouvernement et assumé un leadership qui lui revenait. Ce qui reste à faire, c'est de répartir de façon équitable, entre les divers groupes sociaux, les coûts et bénéfices de cette rénovation. Cela ne demande pas moins d'imagination que la tâche déjà accomplie, et exige sûrement plus de courage. La position que va prendre l'administration R.C.M. dans le débat sur la levée du moratoire, les alternatives qu'elle va proposer, l'argumentation qu'elle va élaborer, constitueront un test de vérité auquel nous devrions être attentifs.

Par les temps qui courent, l'État-providence accuse une certaine lassitude. Mais si l'État-arbitre témoignait de plus de lucidité et de justice, l'État-providence pourrait peut-être se reposer un peu ! ■

Claude Lefebvre

## LA FRANCE ENTRE LE PAIN ET LA BRIOCHE

C'est en France, faut-il le rappeler, et après des histoires de boulangeries vides, que sont nées les notions de gauche et de droite. Il y a bientôt deux siècles que le peuple de Paris a marché sur Versailles pour ramener au Louvre Louis XVI et sa famille, «le Boulanger, la Boulangère et le Petit Mitron». À la veille de célébrer le bicentenaire des événements qui ont donné naissance à la Grande Polarisation, les Français se sont encore une fois divisés en deux camps : ceux qui marchent dans la rue et ceux qui observent depuis les fenêtres et les balcons.

Les invectives et les slogans n'ont pas changé, ou si peu. Ce qui a changé, c'est que la Révolution n'est plus au bout de la manif. Des centaines de milliers de personnes peuvent se mettre en grève et bouleverser le train-train national, la France ne s'en trouve plus pour autant au bord de la guerre civile. Plus simplement, la vie quotidienne des Français est sens dessus dessous. Il faut que les choses aient vraiment changé depuis une génération pour que ce peuple soit désormais privé de sa plus grande émotion, après celles du Verbe

et du Vin : la Perspective de la Révolution.

L'arrivée au pouvoir des socialistes en 1981 puis leur remplacement par la droite en 1986 — la gauche et la majorité dans le vocabulaire belliqueux du gaullisme sans de Gaulle — ont pu faire illusion pendant un certain temps ; dans les faits de la vie quotidienne, il n'est plus question de Révolution en France. Cela ne veut pas dire cependant que les comportements politiques se sont accordés à l'absence de la Grande Dame. On peut penser que les Français font actuellement l'apprentissage de la sauvegarde des acquis comme priorité politique.

Les changements de 1981 et de 1986 passent encore pour des changements de régime. Séquelles d'une mentalité dépassée, rien de plus. La polarisation ne sert désormais qu'à rendre possible l'alternance. Dans les sociétés démocratiques, la ramification de la structure est telle qu'après un certain temps, donc après une certaine usure, on choisit les gens d'en face. Choisir est ici un mot imparfait. Il serait plus juste de dire que les gens d'en face ont leur tour. Parce qu'ils se

trouvent là, qu'ils sont en nombre suffisant et qu'ils ont la compétence pour gouverner. La cohabitation d'un socialiste à l'Élysée et d'un libéral à Matignon est le premier signe du glissement vers quelque chose d'autre.

En 1981 et en 1986, les nouveaux arrivants ont interprété le choix des électeurs comme le droit et le devoir de donner un grand coup de balai et même d'effacer une partie de ce qui avait été fait par l'équipe précédente. Les socialistes, qui voulaient renforcer le secteur public parce qu'ils y voyaient un moyen de démocratiser davantage la vie des Français, se sont heurtés aux réalités de l'économie et à la résistance des possédants. Ils se sont vite adaptés à l'esprit des années 80. Quant à la droite, dirigée par Chirac, elle s'est crue autorisée à appliquer un programme de dénationalisation et de compression qui allait contre l'esprit de tout ce qui a été fait en France depuis 1945. Ce sont les réformes entamées dès la Libération qui ont assuré une hausse constante du niveau de vie des Français et cela a été sacralisé sous le vocable d'Indépendance nationale. L'une des invectives lancées aux grévistes est éclairante : «Vous faites des cadeaux aux Japonais!» Sans sa haute fonction publique stable et son secteur public privilégié, la Société France S.A. serait-elle encore dans le coup ?

Quand on regarde de l'extérieur les mouvements de contestation et de grève de l'automne et de l'hiver, il apparaît rapidement qu'ils ont pour dénominateur commun la défense des acquis. Lycéens et étudiants sont descendus dans la rue, à la grande surprise des Soixante-huitards repentis, pour dire non à Jacques Chirac qui menaçait, par la réforme Devaquet, l'essentiel en ce qui les concerne, le libre accès à l'Université. Moins d'un an après son arrivée au pouvoir, la droite se voyait

contestée dans son prétendu mandat idéologique. Menacés, les étudiants, pourtant réputés être de braves enfants des années 80 voués uniquement à la réussite individuelle, ont dit non. Peut-être justement parce que cette valeur collective qu'est l'accès à l'Université, libre et universel en théorie, est une condition essentielle de la réussite individuelle dans la France des années 80.

Les grèves ont touché les secteurs des chemins de fer, des transports en commun, de l'électricité et du gaz ainsi que de l'aviation. Partout, les revendications portaient en fin de compte sur la défense des acquis et reflétaient une certaine peur de l'avenir : constance dans les augmentations de salaire, nombre de postes à protéger, suppressions de primes, productivité, introduction de l'informatique, conditions de la retraite, nombre de pilotes dans les futurs Airbus A-320, etc. En voulant lamener les acquis de l'aristocratie salariale, la droite a obtenu le même résultat que la gauche lorsqu'elle s'en est pris à la fortune : la fronde.

Désormais, en France, chaque camp peut interdire à l'autre d'aller trop loin, et réussit à le faire à moindres frais. C'est le premier préalable au consensus et c'est l'exact contraire des tas de pavés dans les rues de Paris. Entre les marches, irréductibles pour longtemps encore, de l'extrême-gauche et de l'extrême-droite, qui regroupent chacune environ 10 % du corps électoral, se situe le pays réel des 80 % de Français. Entre les fidélités désuètes des communistes et la haine impuisante de la bande à Le Pen, les Français remettent à jour leur vocabulaire politique dans un pays au bord du consensus. Objectif, deux siècles après la réplique de «l'Autrichienne» : de la brioche pour tout le monde. ■

Jean-Pierre Richard

## HAÏTI, UN AN APRÈS

à la veille du référendum sur la constitution, alors que la participation populaire s'annonce très faible, il faut, d'entrée de jeu, dissiper le malentendu persistant sur la confusion qui régnerait actuellement en Haïti.

Le 7 février est volonté de rupture avec toute la pratique dictatoriale dont l'histoire d'Haïti est jalonnée. Cette journée peut devenir une date charnière ou marquer la fin d'une espérance. Elle peut avoir signification de progrès ou être à l'origine d'une nouvelle période de répression d'autant plus féroce que, conscientisés, les paysans ne se laisseront pas duper sans riposter. Elle peut ouvrir l'ère des conquêtes socioéconomiques, politiques et culturelles qui nous feront rattraper ce siècle et préparer le prochain. Le 7 février confère donc aux Haïtiens des responsabilités qu'ils ne peuvent abdiquer. Sous peine de déchéance.

Comprendre devient l'une des premières exigences du moment. Pour cerner le pays et les aspirations profondes de son peuple, il faut relire l'histoire d'Haïti, à partir de «l'envers de l'histoire», avec les yeux des «vaincus». Ainsi peuvent-ils – et nous avec eux – procéder à la réappropriation de leur passé, de leur culture, de leurs institutions, bref de tous les lieux dont ils ont été écartés. Dès lors que s'élève la voix des vaincus, l'information devient dissonante, elle ouvre des brèches à travers lesquelles de nouvelles idées peuvent circuler.

Et si, dans certains milieux, on parle tant de «désordre» et de «troubles», c'est que les événements sont lus d'en haut, du point de vue des élites traditionnelles dont le pouvoir est menacé, et non d'en bas, du point de vue du peuple. Décoder les graffiti et les chansons, retrouver le sens profond des blagues dont les élites traditionnelles font les frais, autant de pistes à explorer pour saisir les points d'ancrage de la société qui émerge.

Le peuple haïtien nous a révélé que les armes sont faibles. Elles peuvent certes donner la mort, et l'on rapporte qu'entre le 30 janvier et le 7 février 1986 de 400 à 600 personnes sont mortes. Mais cela n'a pas désarmé le peuple. Au contraire : cette violence extrême a augmenté sa détresse, multiplié sa souffrance. Et cette souffrance est devenue son arme ultime. Il l'a brandie à la face du Palais National, de la Maison Blanche, de l'Élysée, de Buckingham Palace, de tous ceux, dont Ottawa, qui soutenaient la dictature. Il l'a répercutée jusqu'en Afrique et en Asie du Sud-Est. Il l'a fait entendre en Amérique latine et en Europe de l'Ouest comme de l'Est. Répétons-le : la souffrance du peuple est devenue sa force.

Il suffit de débarquer en Haïti pour que cette souffrance nous gifle. Elle fait les côtes des thorax maigrichons. Elle éraïlle les voix qu'aucun raclement de gorge ne parvient à éclaircir. Elle est là, collée à toute peau, moulée dans chaque pas.

Pourtant, parce qu'on la cachait derrière des statistiques rationalisées et aseptisées, nous ne la sentions plus, ne l'entendions plus, ne la voyions plus. Nous en étions venus à accepter l'importation des mangues, de balles de base-ball et des pièces électroniques. On s'en accommodait, on vivait avec elle et parfois d'elle. Maintenant, on sait : rien ne sera plus comme avant.

Cependant, si la souffrance du peuple a bien renversé le régime Duvalier et ébranlé l'ordre politique, on ne soulignera jamais assez qu'il n'y a pas eu de Révolution sociale en Haïti, le 7 février 1986. Aussi brutal que cela puisse paraître, la lucidité nous interdit d'accréditer le mythe d'une révolution issue de la chute de Jean-Claude Duvalier. Un changement de personnel politique a été opéré, sous la pression populaire, à un très haut niveau. Mais, à tous les échelons de l'administration publique, on rencontre encore des duvaliéristes. Qui plus est, l'esprit du duvaliérisme imprègne également une partie de la population.

En renversant, par sa souffrance, la dictature, le peuple haïtien a toutefois gagné une bataille. Le contraste est frappant entre le comportement des Haïtiens lors de la longue nuit duvaliériste et celui qu'ils affichent maintenant. Avant le 7 février, les Haïtiens de l'extérieur du pays étaient taciturnes, méfiants et apparemment indifférents ; on disait de ceux de l'intérieur qu'ils étaient apathiques, fatalistes et « pas faits pour la démocratie ».

Aujourd'hui, force est de constater la maturité du peuple haïtien. Cette maturité éclate dans le refus de l'aide alimentaire fournie à même les surplus des pays donateurs, parce que celle-ci casse les prix des produits locaux et désarticule l'agriculture nationale. Elle transparaît dans les pressions populaires qui ont amené le CNG (Conseil national de gouvernement) à écarter les mesures sélectives envisagées pour le retour des exilés. Elle est à la base de la campagne d'embellissement des villes par les Comités de quartier. Elle se manifeste avec indignation quand des militaires à la gachette facile tirent sur la population. Elle dérouté les aspirants à la succession de Jean-Claude Duvalier, qui n'arrivent pas à récupérer la volonté populaire de changement.

Cette maturité du peuple est un paramètre nouveau dans

la vie politique haïtienne. Sans le rendre impossible, elle permet d'affirmer qu'un retour à l'avant 7 février ne se ferait qu'à un coût humain extrêmement élevé. Ceci est un espoir, et surtout un acquis.

D'autres libertés ont aussi été reconquises. La liberté de circulation est du nombre. Les exilés rentrent et renouent avec le sol natal, en dépit de l'intolérable visa que le CNG refuse d'abroger. La liberté d'association permet aux syndicats et aux organismes socio-professionnels d'envisager ouvertement et légalement la défense de leurs membres. La liberté d'expression est rétablie et le peuple exprime dans sa langue, le créole, son opinion sur tous les sujets, principalement ceux qui, hier, étaient tabous.

Dans la même foulée, on questionne actuellement en Haïti toutes les institutions et toutes les politiques. L'armée, l'administration publique, le corps diplomatique, les organismes publics sont au coeur du débat sur la déduvaliérisation. L'Église elle-même n'échappe pas à ce grand mouvement. On s'interroge également sur la portée réelle de l'aide internationale et de la présence étrangère, surtout celle des États-Unis.

Par ailleurs, l'insensibilité de certains ministres face aux demandes légitimes de la population contribue à miner la crédibilité du CNG, que le charisme de son président, le général Namphy, parvient de moins en moins à dédouaner. Les résistances au changement sont énormes, au ministère des Finances, de l'Intérieur, tout comme au sein du patronat haïtien qui ne sait pas innover et qui assimile toute tentative de syndicalisation à une infiltration communiste. Nombre de duvaliéristes rêvent d'un retour au *statu quo ante*, quand ils ne se comportent pas comme si rien ne s'était passé.

Ainsi va Haïti : pour beaucoup la souffrance du peuple est la source de leur bien-être. Ils n'hésiteront pas à mettre tout leur poids dans la balance pour reconquérir les privilèges perdus.

En Haïti, aujourd'hui, il n'y a pas de confusion possible : ou l'on rejoint le camp du peuple opprimé, en marche vers la libération, en faisant nôtre sa souffrance ; ou l'on se commet avec ses oppresseurs, en bloquant son avenir. Aucun autre choix n'existe. Mais il implique le courage du discernement. ■

Renaud Bernardin

## JEAN-PAUL II AU CHILI

Quand, le 2 avril prochain, le pape Jean-Paul II baisera pour la première fois le sol du Chili, il entreprendra alors une visite que la presse internationale ne pourra sans doute pas présenter comme « le plus long voyage de son pontificat », mais qui apparaît pourtant d'ores et déjà comme un défi redoutable, l'un des plus risqués que ce pape ait entrepris de relever.

Jean-Paul II ne se trouvera pas en terrain absolument vierge puisque, dès le début des années 80, l'expertise diplomatique du Vatican a mené à terme, grâce aux bons offices du cardinal Samoré, le règlement du contentieux sur le canal de Beagle qu'Argentins et Chiliens n'avaient pas su résoudre depuis l'époque lointaine de la formation de leurs deux États. Le mois prochain, toutefois, le pape n'interviendra plus par l'entremise des chancelleries mais directement et en personne. Et l'enjeu

ne consistera plus à liquider un problème hérité du passé mais à accompagner, à consoler un peuple aussi divisé qu'écrasé, à l'encourager dans l'espérance du Règne de Dieu et à le guider sur le chemin exigeant de la révolte évangélique. Il y a fort à parier que, fidèle à lui-même, Jean-Paul II se présentera, une fois de plus, comme un *signe de contradiction*.

À l'occasion d'un séjour là-bas en septembre dernier et d'un bref retour en décembre, j'ai pu constater qu'à six puis quatre mois de l'événement, l'attente même de l'illustre visiteur suscitait de nombreuses réactions, contradictoires, qui reflètent bien la complexité de la société et de l'Église chiliennes.

En tout premier lieu, c'est d'un très grand espoir qu'il faut parler, surtout quand il s'agit des masses populaires, ce peuple pauvre à la merci des acteurs du pouvoir. Ce sont elles d'abord qu'a frappées l'état de siège réinstauré à la suite de l'attentat

(réel ?) du 7 septembre dernier, avec son cortège de peurs, de détentions, de tortures, de méfiances et de démobilisation.

À cette ambiance s'ajoutent les conséquences concrètes d'une très grave situation économique, qui entraîne un taux de chômage de 30 % pour l'ensemble du pays et de 65 % pour un quartier populaire comme Lo Hermida (Santiago-Est) ; le constat de plus en plus évident de l'échec de tous les moyens, pacifiques ou non, de résistance ; l'absence de vrais représentants des intérêts du peuple dans les diverses propositions de dialogue faites au régime ; l'ambiguïté des partis politiques qui fonctionnent plus au niveau des symboles qu'à celui des contenus réels ; l'ambition du général Pinochet de se prévaloir de la tristement célèbre Constitution de 1980 pour exclure toute autre candidature que la sienne aux élections présidentielles de 1989 et garder ainsi le pouvoir jusqu'en ... 1997. Ajoutés aux ressources incalculables de la religiosité populaire, ces facteurs suscitent une attente dont les contours peuvent frôler le magique : « Avec le pape qui s'en vient, quelque chose va changer ! » Oui, comme aux Philippines, comme en Haïti.

Une telle conviction, qui est déjà réellement palpable, impressionne-t-elle ceux qui détiennent le pouvoir ? Il n'est pas facile de répondre puisqu'il n'est pas facile de percer l'hermétisme des Forces armées chiliennes, aussi bien sur ce point que sur les autres. Mais il est bien évident que de grandes tensions ont de nouveau surgi entre le régime en place et l'Église catholique, même si, pour pouvoir éventuellement jouer un rôle de médiation, la hiérarchie cherche à éviter les affrontements, par exemple en modérant ses protestations au sujet de l'expulsion de missionnaires étrangers.

Lors du traditionnel *Te Deum* de la fête nationale du 18 septembre dernier, des militaires ont dénoncé le contenu « politique » de certaines célébrations en province et, sur la modeste île de Chiloé, il s'est même trouvé un général pour quitter la cathédrale en claquant la porte tandis qu'à Santiago, le cardinal Fresno formulait une étonnante prière pour « l'Église du

Chili persécutée par toi, frère Président (Pinochet), et par moi... » Quoi qu'il en soit, quand on apprend que plus de quinze mille militaires ou gendarmes chiliens sont passés de l'Église catholique à d'autres Églises ou sectes depuis 1973, on est en droit de se demander quelle bannière d'antipapisme flottera sur les casernes, le 2 avril prochain.

Enfin, quand il s'agit de l'Église elle-même, les secteurs officiels ont pris des initiatives de nature à spiritualiser et moraliser la préparation de la visite. Ainsi, en plus de demander la récitation d'« un million de chapelets pour le pape », ils ont développé une catéchèse dans le genre d'une grande mission, dans la conviction que la meilleure façon d'accueillir le pape, c'est de (re)devenir de « bons catholiques », avant tout dans le milieu familial.

D'un tout autre ordre sont les préoccupations des agents de pastorale liés à l'Église des pauvres. Avec beaucoup d'inquiétude, ils se demandent, avec d'autres, quelles seront les retombées politiques et sociales du grand événement : le pape freinera-t-il ce qui reste de mobilisation populaire, ou, au contraire, saura-t-il lui imprimer un souffle nouveau ? Qu'aura-t-il de plus à dire sur l'hypothèque sociale qui pèse sur la propriété privée, après trente-deux voyages à l'étranger, maintenant qu'il se trouvera dans un pays-laboratoire du néolibéralisme des Chicago Boys ? D'autre part, ces mêmes pasteurs se sentent profondément blessés à la pensée que, pour la rencontre avec les jeunes, c'est le Stade National de Santiago qui a été choisi, celui-là même qui avait servi de camp de massacre au lendemain de la chute d'Allende : le sang d'Abel ne risque-t-il pas d'y crier plus fort que le discours de Jean-Paul II ?

Tout reste possible lors de la visite de l'infatigable voyageur, depuis le tumulte traumatisant de Managua jusqu'à l'espoir du « Il faut que ça change » de Port-au-Prince. L'événement mérite notre attention. ■

André LeBlanc

## ST-RÉMI-D'AMHERST

**N**ous voici rassemblés dans l'église de Saint-Rémi pour nous souvenir<sup>1</sup>. Nous célébrons la vie, la mort et la mémoire d'une centaine d'hommes dont la route sur la terre a été brutalement écourtée. Entre 1935 et 1980, parce qu'ils avaient travaillé à la mine de kaolin, plusieurs dizaines d'hommes de ce village sont morts avant leur heure et ils ont été enterrés pour la plupart dans le cimetière de cette paroisse. Certains avaient à peine vingt ans. Paix à leurs cendres.

Nous les descendants et les voisins de ceux qui sont morts d'avoir respiré la poussière blanche de la mine, n'avons jamais oublié le défilé des cercueils dans cette nef, ni les larmes, ni le vide laissé par ceux qui ont été arrachés à leur famille. Paix sur nos souvenirs.

Nous qui sommes restés savons qu'elle était dure la route qui allait du village à la mine et de l'usine à la carrière, et dense la poussière blanche qui emplissait les poumons. Nous

savons qu'au milieu de l'épreuve la plus dure, ceux qui souffrent peuvent laisser aux autres des raisons d'espérer et de croire à la beauté de la vie.

Par exemple, les cultivateurs du rang de la mine avaient des pommiers et ceux qui travaillaient à la mine en cueillaient et en mangeaient. Particulièrement les camionneurs qui transportaient le minerai blanc de la carrière en haut de la montagne à l'usine en bas près du lac. Eh bien, ce chemin est aujourd'hui bordé de pommiers parce que les camionneurs y ont laissé leurs coeurs. Les hommes ont disparu, l'usine de la mine a disparu, les pommiers sont restés. Chaque année, dans ce secteur enfin apaisé de notre village, s'élève le nuage blanc de leurs fleurs. Nous ne pouvons évidemment oublier le nuage blanc de kaolin qui a tué tant d'hommes de Saint-Rémi, mais aujourd'hui, je veux croire que ce sont les morts qui apportent des fleurs aux vivants de Saint-Rémi et, avec elles, la promesse d'une vie toujours renouvelée, dans la paix. ■

1. Texte d'ouverture lu par l'auteur à la messe du centenaire de la paroisse Saint-Rémi-d'Amherst, le 4 octobre 1986.

Jean-Pierre Richard

# dépêches

**The Ecumenist** mérite sans aucun doute le prix d'excellence de la discrétion dans le journalisme nord-américain. Seize pages, format 8 1/2 x 11, aucun espace perdu, toujours le même choix de caractères. Le numéro de novembre-décembre annonce simplement Vol. 25, No 1, une durée remarquable. Mais le plus remarquable est que le même éditeur, Gregory Baum, dirige cette excellente revue depuis son début. Félicitations à notre collègue Gregory et à ses collaborateurs. La revue est gratuite et fonctionne grâce aux Pères Paulistes et à des donateurs ; on s'adresse à *The Ecumenist*, 997 MacArthur Boulevard, Mahwah, N.J. 07430, USA.

Devant l'**incarcération de milliers d'enfants en Afrique du Sud** et l'emprisonnement de deux religieuses engagées auprès de la population noire (Soeur Bernard NCUBE et Soeur Christine OBTOSENG), l'ACAT (l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) demande que des lettres de protestations soient envoyées à l'ambassadeur d'Afrique du Sud au Canada. On a établi que, entre septembre 1986 et janvier 1987, plus de 20 000 personnes ont été arrêtées, près de 10 000 d'entre elles ont moins de 21 ans et environ 8000 ont moins de 16 ans. Un groupe de femmes blanches anti-apartheid, le *Black Sash*, en collaboration avec d'autres organismes, tentent actuellement d'obtenir la libération des enfants. Les lettres demandant la libération des enfants et des religieuses doivent être adressées à S.E.M. Glenn R.W. Babb, Ambassade d'Afrique du Sud, 15 Promenade Sussex, Ottawa K1M 1M8. Des lettres d'appui peuvent également être envoyées aux deux religieuses directement à la Prison de Johannesburg, Private Bag X04, 2110 Mendeor, South Africa et au groupe Black Sash, Khotso House, 42 de Villiers Street, Johannesburg 2001, South Africa.

Un sondage américain révèle que 84 % des 5700 pasteurs protestants interrogés au Canada et aux États-Unis ont, au moins une fois, conseillé une femme maltraitée par son mari. Dans le dernier numéro de *Vis-à-vis*, le bulletin national sur la **violence familiale**, on examine l'influence des organisations spirituelles dans ce domaine. Certaines victimes hésitent à consulter les responsables spirituels ; elles estiment qu'en enseignant la domination de l'homme dans le mariage et en approuvant la subordination de la femme dans les Églises et dans la société, les Églises sont en partie responsables de leur situation. Mais, comme le soulignent les auteurs de la publication, de plus en plus d'organisations religieuses jouent un rôle actif dans la prévention de la violence familiale et dans le soutien aux victimes. Pour obtenir copie de ce numéro de *Vis-à-vis*, on s'adresse au Conseil canadien de développement social, CP 3500, succ. C, Ottawa K1Y 4G1.

La **Ligue polonaise des droits de l'Homme** a vu sa demande d'accréditation rejetée par le gouvernement de Varsovie. Les autorités polonaises expliquent leur refus en soulignant que seuls les organismes publics d'aide juridique, entendons les services de l'État, sont habilités à garantir l'application des droits constitutionnels des citoyens polonais ; on ajoute que la Ligue aurait « l'intention de continuer, au moins en partie, l'activité d'organisations qui n'avaient pas obtenu de statut légal ou qui auraient perdu la reconnaissance légale ». Les Polonais ne pourraient donc compter sur aucune instance non gouvernementale pour faire valoir leurs droits. Les fondateurs de la Ligue polonaise en ont aussitôt appelé de cette décision.

**Fisc-Égalité** - tel est le titre d'un document vidéo produit par le ministère des Communications du Québec. D'une durée de 25 minutes, ce document veut démystifier la fiscalité et nous intéresser aux enjeux actuels : Carol Wallace, Alain Dubuc, Lesley Lee et Louise Dulude répondent aux questions des femmes. On peut emprunter le document en s'adressant au Ministère des Communications, 1601, boul. Hamel ouest, Québec G1N 3Y7 - tél. : (418) 643-5168. Pour sa part, le Conseil du statut de la femme a produit un document d'animation pouvant accompagner la vidéo-cassette. Il est disponible, sans frais, au Service de la distribution des documents audio-visuels, Ministère des Communications, Édifice «G», 4ième étage, 1037 rue de la Chevrotière, Québec G1R 4Y7

«Ce sera une première», précise fièrement Ann Shore, présidente de l'Association catholique canadienne des aumôniers d'université en milieu anglophone, en annonçant la tenue d'un **congrès national oecuménique des aumôniers et agents de pastorale** des universités et collèges communautaires (l'équivalent des Cégeps) du pays. Ce congrès aura lieu à Montréal, du 24 au 27 mai prochain, à l'Université McGill. Pour plus d'information, on peut s'adresser au Service de pastorale de l'Université de Montréal, au numéro (514) 343-6837.

Loin de s'atténuer, les tensions entre le gouvernement du **Burundi** et l'Église catholique semblent se développer encore davantage. Récemment, l'Association des membres de la conférence épiscopale de l'Afrique de l'Est (AMECEA) déplorait la persécution que devait subir l'Église burundaise. Dans leur déclaration, les évêques en appellent à la fois à l'Église et à l'État pour que cessent les confrontations et conflits en rappelant que tout pouvoir vient de Dieu et doit être mis au service des hommes. (IPS)

**DOSSIER**

# que devient le travail?

- emploi ou sécurité du revenu
- travail et «Justice pour tous»
- la qualité de vie au travail



Canapresse

# EN ATTENDANT LA SUÈDE

par Gisèle Turcot

**S**i c'est bien avec quelque appréhension que les gouvernements entreprennent de réformer leur fiscalité, ce n'est pas non plus sans une réelle perplexité qu'ils envisagent de refondre leurs programmes sociaux. Dans un cas comme dans l'autre, la neutralité est impossible. Tout changement de cap influencera la croissance économique et la redistribution des revenus, et affectera, par conséquent, le niveau de vie des citoyens, des plus pauvres aux mieux nantis.

À Québec aussi bien qu'à Ottawa, un vent de réforme souffle sur les politiques sociales. Les programmes universels (comme les allocations familiales) sont remis en question ; on essaie de bloquer l'indexation des pensions ; on s'inquiète d'« inciter au travail » les jeunes assistés sociaux ; et les négociateurs américains affirment carrément que notre assurance-chômage fait obstacle au libre-échange... De tels indices ne trompent pas.

## *Une réforme, mais laquelle ?*

Le débat est engagé, non seulement chez les fonctionnaires et parmi les experts, mais également dans l'opinion publique. Plein emploi, revenu garanti, droits sociaux sont les mots-clés des scénarios de restructuration. Essayons d'y voir clair, de mesurer les avantages et les désavantages du revenu minimum garanti et d'une politique de plein emploi, dans le contexte actuel. Regardons, en d'autres termes, comment une éventuelle réforme des programmes sociaux pourra le mieux servir la justice sociale.

Dès le départ, on peut distinguer deux lignes d'analyse. Dans la mesure où on privilégie le *mécanisme du marché*, dans

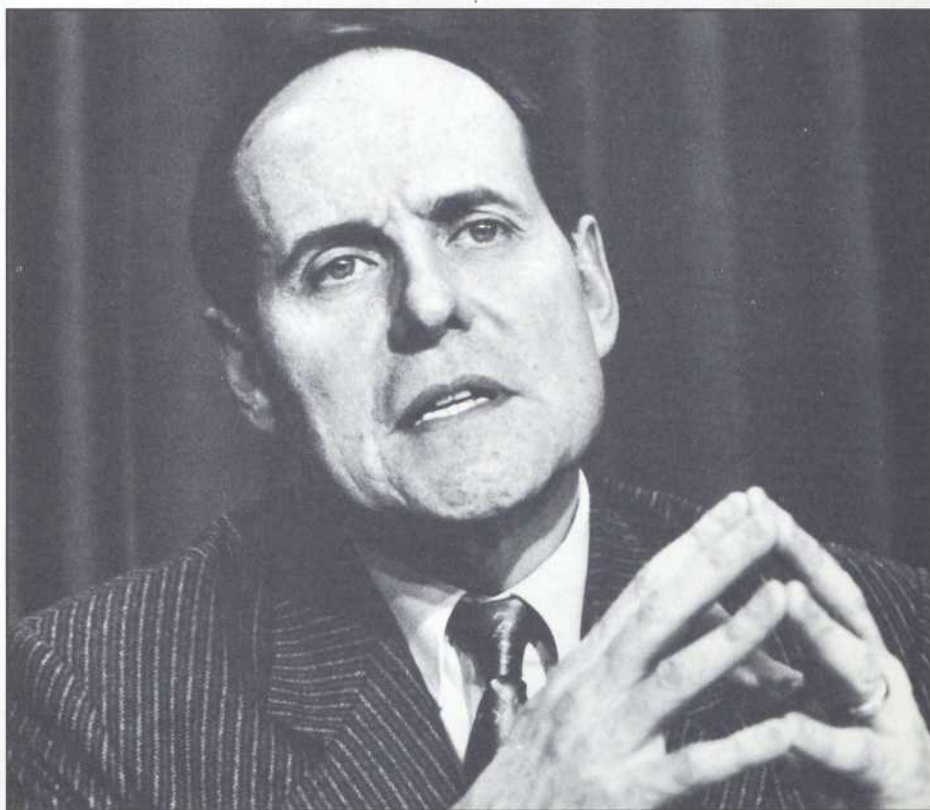
la mesure où on estime que la répartition des ressources et la création des emplois dépendent avant tout de la loi du marché, on insistera sur la *sécurité du revenu* : les fluctuations d'une économie de marché entraînent des distorsions dans le marché du travail et de graves bouleversements pour les individus, et le petit travailleur s'en trouvera mieux protégé par un programme de revenu minimum garanti.

Par contre, si on prône une politique de concertation fondée sur une *économie mixte*, en favorisant une planification au moins indicative et en reconnaissant au marché un rôle secondaire dans l'attribution des ressources, on aura tendance à réduire le

rôle des mécanismes de sécurité du revenu au profit d'une politique de *plein emploi*.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, le Canada s'est doté d'un ensemble de programmes socioéconomiques qui représentent pour ses citoyens un «filet de sécurité» contre la maladie, le chômage et l'extrême pauvreté. Des mesures de sécurité du revenu s'ajoutent à des régimes d'assurances sociales et à une vaste gamme de services sociaux publics accessibles à tout le monde, du moins en principe.

À l'heure actuelle, cependant, plusieurs raisons incitent à réformer un système qui présente des lacunes importantes.



M. Claude Forget, parrain de la réforme de l'assurance-chômage.

Canapresse

- Si les programmes de sécurité du revenu présentement en vigueur arrivent à peine à couvrir les besoins essentiels, ils ne suffisent pas à répondre aux besoins sociaux. À preuve, par exemple, le nombre croissant de personnes âgées qui réclament le supplément de revenu garanti parce que les pensions privées et publiques sont inadéquates. Le vieillissement de la population accentue l'ampleur de ce problème.
- Même au coût annuel de 48 milliards de dollars, les programmes de sécurité du revenu n'ont pas réussi à réduire les inégalités dans la population canadienne : 20 % des ménages à revenus élevés disposent de ressources dix fois plus élevées que les 20 % des ménages qui sont au bas de l'échelle.
- Les travailleurs à faible salaire bénéficient très peu des retombées de ces programmes. Au Québec seulement, on comptait en 1985 quelque 110 000 personnes rétribuées au salaire minimum, et qui risquaient de se retrouver sous le seuil de la pauvreté tel qu'établi par Statistiques Canada, en dépit du fait qu'elles tiraient leur revenu d'un emploi.

Au lieu de s'attaquer directement à ces problèmes, le gouvernement cana-

dien penche vers la solution adoptée par la plupart des pays occidentaux : réduire la part des dépenses publiques attribuées aux programmes sociaux. Mais il ne s'engage pas pour autant dans une véritable politique de l'emploi, pas plus qu'il ne s'attaque sérieusement à la restructuration de notre économie. Pendant ce temps, les acquis de l'État-providence sont dénoncés par les tenants d'une économie de marché, qui prônent un retour au libéralisme pour faire face à la compétition internationale. Sous prétexte d'« assainir » l'économie, les leaders politiques sont donc poussés à couper, de façon plus ou moins arbitraire, dans les programmes de sécurité du revenu. Ne leur laissons pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

### *Sécurité du revenu : revenu garanti*

Tant et aussi longtemps que le Canada refusera de considérer sérieusement une politique de plein emploi, comme il le fait depuis les années 50, mieux vaut plaider en faveur de la sécurité du revenu.

Mais, au lieu d'une multitude de programmes plus ou moins cohérents et coûteux, certains proposent un régime unique de revenu garanti.

Un tel programme est pensable, et réalisable par étapes. Il s'agit de garantir un plancher de revenu minimum à côté d'une politique efficace d'emploi et de services sociaux. Ce projet offre des avantages indéniables :

- il freine les inégalités à long terme en favorisant une meilleure redistribution de la richesse ;
- il assure une protection non seulement aux « inaptes » et aux sans emploi, mais aussi aux petits salariés qui reçoivent un complément à leur revenu d'emploi, jusqu'à un minimum garanti ;
- il abolit ainsi l'odieux de l'enquête sociale, où il faut faire la preuve de ses besoins : chaque citoyen établit sur son formulaire d'impôt ses revenus et son état de pauvreté sans passer par les bureaux de l'aide sociale ;
- il n'exclut en principe que les titulaires d'un revenu suffisant, éliminant la discrimination fondée sur l'âge, le sexe, l'inaptitude au travail ou la citoyenneté. Le revenu garanti constitue ainsi la meilleure solution pour les responsables de familles monoparentales ;
- il simplifie l'administration de la sécurité sociale en substituant aux multiples programmes d'assistance sociale un système d'impôt négatif sur les revenus ;
- il s'accompagne d'une augmentation des programmes de formation à l'emploi et d'un élargissement des possibilités d'accès à un emploi ;
- au plan des effets indirects, on peut escompter une diminution de la délinquance et la stabilisation des ménages et des mariages, étant donné qu'un conjoint ne perd pas son revenu minimum lorsque l'autre se trouve un emploi.

Quels sont les désavantages de ce genre de sécurité de base ? Certains craignent qu'elle n'exerce une pression à la baisse sur les salaires et qu'elle n'encourage le « cheap labour », parce que les demandeurs d'emploi toucheraient déjà un revenu minimum. D'autres craignent, non sans raison, que la pauvreté devienne plus anonyme, plus cachée, sans diminuer réellement, surtout si le seuil fixé au revenu reste très bas. Quant à la simplification administrative, elle peut laisser songeur : comme les subsides sont calculés en fonction d'une prévision annuelle des revenus plutôt que sur les revenus effectivement gagnés, les révisions et les contrôles s'annoncent quasi inévitables, pour une grande partie des travailleurs.



Anne Chénix

En même temps que l'incitation au travail, pouvons-nous leur offrir l'accès au travail ?

Un régime de revenu garanti peut enfin faire peur aux gens qui gagnent un salaire moyen et élevé. En cas de perte de leur emploi, ces contribuables devraient-ils se rabattre sur des régimes d'assurance privés pour amortir le manque à gagner pendant la période où ils se cherchent un nouvel emploi ? Pour cette catégorie de citoyens, la différence pourrait être importante entre l'actuel régime d'assurance-chômage et un revenu minimum garanti.

En tout état de cause, le programme perd de son efficacité si les prestations deviennent plus attrayantes que le salaire : l'échelle des subsides doit donc être calculée pour éviter de décourager le travailleur. Il s'agit d'inciter au travail sans nuire au revenu : difficile équilibre.

### *Le plein emploi, une mesure sociale ?*

La meilleure façon d'assurer à la majorité des citoyens un niveau de vie qui respecte leur dignité humaine, c'est encore d'offrir à tous ceux et à toutes celles qui le désirent la possibilité de gagner leur vie en faisant un travail utile. On connaît l'exemple des pays qui ont adopté, et respecté, une politique de plein emploi : la Suède, la Norvège, l'Allemagne de l'Ouest et l'Autriche ; dans ces pays, le taux de chômage est demeuré au-dessous de 4 %, même en période de crise économique.

L'OCDE définit une politique de plein emploi comme « l'ensemble des mesures et des institutions destinées à optimiser quantitativement et qualitativement le potentiel de main-d'oeuvre de la population, à en faire le meilleur usage possible, ainsi qu'à réaliser dans les meilleures conditions l'adaptation réciproque de l'offre et de la demande sur le marché du travail<sup>1</sup>. »

Une politique de plein emploi suppose trois volets, comme viennent de le rappeler Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon : une politique macroéconomique de croissance, une politique du marché du travail en lien étroit avec des programmes sociaux (assurance-chômage, formation professionnelle, création d'emploi) et une politique de développement économique régional.

Une politique de plein emploi, comme l'établissement d'un régime de revenu garanti, est pensable et réalisable par étapes. Le gouvernement ne peut agir seul : il doit à tout prix obtenir la parti-

cipation des entreprises, la collaboration des associations patronales et syndicales, rendue possible par des mécanismes de concertation appropriés tant au niveau régional que national. Enfin, il faut assurer une réelle coordination entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Le principal argument en faveur d'une politique de plein emploi, du point de vue social, c'est qu'on ne parle plus seulement d'incitation au travail, mais d'accès au travail, et donc à un revenu. Les autres avantages en découlent.

- L'accroissement des revenus et l'augmentation, par conséquent, des recettes fiscales mettent l'État en mesure de faire face aux charges sociales. L'augmentation des ressources collectives est indispensable pour financer les soins de santé et le support d'une population vieillissante.
- En intégrant à l'emploi des programmes de formation professionnelle, on évite la déqualification et on prévient le chômage lié à l'évolution technologique ; cela revient à protéger les emplois des plus qualifiés comme des moins doués.
- Bien gérée, une politique de plein emploi devient un frein puissant à l'extension des inégalités sociales et à la dualisation des marchés du travail. Les travaux communautaires sont, dans ce contexte, encouragés et reconnus comme une responsabilité régionale et locale, ce qui revient à éviter le gaspillage de potentiel humain et la dévalorisation des individus.

Ce qui caractérise une politique de plein emploi, au plan des programmes sociaux, c'est que les mesures d'aide sociale et les régimes d'assurance sociale sont intégrés à l'activité économique plutôt qu'à l'inactivité économique. C'est après avoir constaté l'échec des politiques de transfert axées principalement sur l'aide sociale que des économistes et des sociologues en sont venus à prôner le plein emploi.

En pratique, toutefois, force est de reconnaître que nos gouvernements n'ont pas réussi, depuis une décennie, à faire descendre le taux de chômage au-dessous de la barre des 10 %.

### *Et en attendant la Suède ?*

Quand on ne croit pas, à court terme, au miracle du plein emploi, on est bien

obligé de se tourner vers d'autres formes de garantie du revenu. Les économistes qui gardent une perspective assez vaste admettent d'ailleurs que la croissance des pays développés a été plus renforcée que freinée par des politiques de maintien du revenu des groupes les moins privilégiés. Comment évoluer dans une économie marchande sans favoriser le pouvoir d'achat de ces infatigables consommateurs que sont les plus pauvres ?

Les groupes qui ont participé récemment à la consultation nationale organisée par le Conseil canadien de développement social<sup>2</sup> ont signalé les critères à appliquer dans une éventuelle réforme des programmes de sécurité du revenu.

En tête de liste, le maintien du droit à un niveau de vie décent, protégé par un régime qui fonctionne sur la base de la reconnaissance des besoins. En ce sens, on demande de sauvegarder les régimes à caractère universel, plutôt que de revenir à des mesures sélectives qui exigent une administration plus lourde. De même, on rejette les programmes fondés sur la distinction entre aptes et inaptes, hommes et femmes, et on recommande que le statut civil ne soit pas un facteur de discrimination ou d'éligibilité. Autrement, les programmes sociaux alimentent l'animosité entre les pauvres et les classes moyennes (qu'on imagine que les allocations familiales ne soient versées qu'aux assistés sociaux et non aux petits salariés).

Les décisions en matière de politiques sociales demeurent ultimement des décisions d'ordre politique, soumises aux intérêts des groupes sociaux les plus influents et aux pressions qu'ils exercent sur l'opinion publique comme auprès des gouvernements. À court et à moyen terme, nous devons donc réclamer, pour les plus démunis des diverses régions du Canada, des programmes concrets de sécurité du revenu, en attendant des politiques plus efficaces et plus résolument orientées vers le plein emploi<sup>3</sup>. ■

1. Cité par Diane Bellemare dans « Le plein emploi : un objectif techniquement réalisable mais un défi politique », *Interventions économiques*, no 12-13 (printemps 1984), p. 116.
2. La position du Conseil canadien de développement social sur la réforme sociale est exposée dans *Perspectives*, vol. 4, no.1 (automne 1986).
3. L'auteure remercie les économistes Gilles Beausoleil, professeur à l'Université Laval, et Henri Sader, du Centre Justice et Foi, de leur contribution à la préparation de cet article.

# TRAVAIL, CONDITION HUMAINE

par Julien Harvey



Canapresse

Le travail est le climat normal de la croissance humaine, de la liberté, de la maturité : vrai ou faux pour les Noirs de Brooklyn ?

Une étude très soignée sur les coûts humains du chômage (dans *Today's Health*, mars 1978) titre : «Le chômage ne blesse pas seulement le portefeuille». Cette phrase pourrait aussi servir de titre à la section qui concerne le travail dans la Lettre pastorale sur l'économie<sup>1</sup> publiée par les évêques catholiques des États-Unis à la fin de 1986 (n.136-167).

Remarquons d'abord que le travail est le premier des quatre domaines pri-

vilégiés par les évêques lorsqu'ils veulent concrétiser les six principes qui supportent tout leur message (n.12-18). Et c'est sans doute en lisant ensemble la section sur les principes et celle qui porte sur le travail qu'on peut le mieux comprendre leur intervention.

## Les principes

1. Intitulée *Economic Justice for All : Catholic Social Teaching and the U.S. Economy*, la lettre a été votée le 13 novembre par l'assemblée plénière de la conférence épiscopale des États-Unis, au terme de trois années de recherches et de consultations et après que trois rédactions aient été diffusées et discutées. Le texte a été publié dans la revue *Origins* du 27 novembre 1986 (vol. 16, no 24). S'adresser à NC Documentary Service, 1312 Massachusetts Ave. N.W., Washington, D.C. 20005, U.S.A.

1. «Toute décision et toute institution économique doit être jugée selon qu'elle promeut ou qu'elle compromet la dignité de la personne humaine.» Or l'être humain a été créé créateur et producteur. Par conséquent, le chômage compromet sa dignité d'image de Dieu. Ce qui permet d'affirmer dès le départ : «Le plein emploi est le fondement même d'une économie juste» car «le travail est la clé de la concrétisation de la justice dans une société».

2. «La dignité humaine ne peut être réalisée et protégée qu'en société.» Et puisque «c'est une conviction profonde de la culture américaine que le travail est essentiel à la liberté et au bien-être des gens», le chômage est psychologiquement et socialement dévastateur. «Chaque jour, notre société dit aux chômeurs : nous n'avons pas besoin de votre compétence. Nous n'avons pas besoin de votre initiative. En définitive, nous n'avons pas besoin de vous.» Et le document cite de solides démonstrations médicales des effets redoutables du chômage sur la santé, sur la stabilité de la personne et de la famille, sur la violence au foyer et sur la délinquance.

3. «Chaque personne a droit de prendre part à la vie économique de la société.» C'est là en effet que se réalise cette continuation, ce prolongement de la création qu'est l'action humaine concrète. Par conséquent, ni la société politique ni le monde des entrepreneurs et des donneurs d'emploi n'ont le droit

de planifier le chômage, pour quelque «bonne» raison que ce soit, qu'il s'agisse de résister à l'inflation, de moderniser l'équipement industriel ou de profiter des bas salaires dans les pays du tiers monde.

4. «Tous les citoyens ont une responsabilité spéciale à l'égard des pauvres et des plus vulnérables.» En contexte chrétien, ce principe n'a pas besoin de démonstration. L'effort fondamental du judéo-christianisme vise à dépasser les lois de la jungle, à dépasser la violence et l'égoïsme comme moteurs de l'histoire. Or le chômage ne frappe pas au hasard : «Qui sont les chômeurs ? Des Noirs, des Latino-américains, des Amérindiens, des femmes seules responsables d'une famille, des peu instruits : ce sont eux et elles qui sont représentés de façon disproportionnée parmi les chômeurs». Et on fournit des chiffres à l'appui : le taux de chômage national de 7 % est doublé chez les minorités visibles, quadruplé chez les jeunes Noirs.

5. «Le respect des droits humains est la condition minimale de toute vie en société.» Ceci non plus n'a guère besoin de démonstration, particulièrement depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Et surtout s'il s'agit des droits les plus fondamentaux. Or il est facile de voir le lien immédiat qui existe entre le travail et la santé, l'alimentation, le logement, l'éducation. Spécialement dans une société libérale comme les États-Unis, aucun de ces droits collectifs ne peut être réalisé sans d'abord assurer l'emploi.

6. «La société dans son ensemble, par l'intermédiaire de ses institutions publiques et privées, a le devoir moral de promouvoir la dignité humaine et de garantir les droits humains.» Cette dernière affirmation est d'une importance considérable ; les évêques en concluront que le succès de la démocratie politique aux États-Unis doit se prolonger par l'instauration d'une démocratie économique. Et que, par conséquent, le peuple américain n'a pas le droit de laisser aux lois du marché la détermination du taux de chômage.

## Les recommandations

Les recommandations sont précises. 1) Que l'on coordonne les politiques fiscales et monétaires de façon à réaliser le plein emploi. 2) Que l'on crée des programmes d'apprentissage et de formation professionnelle dans le secteur privé, administrés et financés conjointement par les entreprises, les syndicats et le gouvernement. 3) Que l'État finance plus généreusement des pro-

grammes de création d'emplois à long terme.

Et l'on ajoute des *suggestions*, du côté de la recherche et de la réflexion : que l'on remette en question le montant exorbitant des dépenses militaires, qui fournissent relativement peu d'emplois. Que l'on envisage la réduction des heures de travail par semaine, l'interdiction des heures supplémentaires, qu'on restreigne l'embauche de travailleurs à temps partiel sans bénéfices marginaux. Qu'on établisse enfin l'égalité des salaires entre hommes et femmes pour des tâches identiques, qu'on pratique la discrimination positive envers les victimes du racisme au travail, qu'on révisé les échelles de salaires en faveur de ceux et celles qui sont traditionnellement sous-payés. Et qu'on s'efforce concrètement d'améliorer la sécurité au travail.

Les évêques américains présentent leur message à la fois comme un message religieux adressé à des croyants et comme une réflexion de sages qui puisent dans l'expérience humaine de l'Église pour s'adresser à tous leurs concitoyens. C'est reconnaître du même coup que leur pensée est colorée par la culture de leur société, qu'elle est très «américaine». Cette approche nous permet sans doute de considérer leur texte du dehors, mais, en y regardant bien, nous le découvrons très proche de nous, qui avons déjà tellement absorbé de cette culture américaine, surtout dans les domaines de l'industrie et du commerce.

Cela seul nous invite déjà à assurer une large diffusion à cette lettre épiscopale, à la faire connaître dans les milieux et les mouvements populaires, ouvriers, syndicaux et aussi patronaux et gouvernementaux. Si cette lettre, associée à celles de nos évêques sur les mêmes questions, pouvait seulement faire réaliser l'absence regrettable de pensée sociale, chez nous, à l'heure actuelle, dans le monde de l'économie et des affaires tout comme dans le milieu de nos leaders politiques !

## Un complément

Dans une telle perspective, on pourra même compléter la démarche des évêques des États-Unis en s'inspirant de la lettre du pape Jean-Paul II sur le travail (*Laborem exercens*, 1981).

1) L'homme, image de Dieu, est *créé travailleur* : le travail comme tel n'est nullement une punition dans la pensée biblique.

2) C'est par le mal que *le travail devient ambigu*, à la fois domaine de la créati-

tivité et de l'asservissement ; il est donc, et de façon constante, objet de vigilance et de discernement.

3) Le Christ, ouvrier charpentier, a renversé nos échelles de valeurs sociales et industrielles dans le domaine du travail : il a ennobli par sa vie le travail manuel.

4) Le travail étant travail de la personne humaine, *le travail est pour l'homme et non l'inverse* : créé travailleur, l'homme n'est pas valorisé uniquement par le travail, même si la civilisation américaine va très loin en sens contraire.

5) Pour la même raison, le travail *n'est jamais une marchandise comme les autres* : plusieurs théories économiques partent exactement du principe opposé, et c'est ainsi que la «question sociale» est trop souvent devenue exclusivement la «question du travail».

6) Le capital est et demeure du travail accumulé : par conséquent, le capital ne peut jamais devenir supérieur au travail au point qu'il transforme ce dernier en esclavage ou refuse tout partage de la responsabilité et de l'initiative avec le travail.

7) La *nécessité du syndicalisme*, ses droits et ses devoirs, découlent également de cette priorité du travail sur le capital, le second provenant entièrement du premier.

8) Enfin, pour toutes les raisons qui précèdent, le travail est *le climat normal de la croissance humaine*, de la liberté, de la maturité : ceci requiert que le travailleur, dans quelque système économique que ce soit, travaille d'une façon ou d'une autre «à son compte».

## Éthique et foi chrétienne

Ce détour permet de mieux voir qu'il y a d'abord une éthique humaine du travail et que la foi chrétienne du travailleur ou de la travailleuse ne fait qu'y ajouter un *supplément de motivation*.

Le travailleur est partout et toujours le même être humain qui confère au travail son sens et sa valeur ; s'il est chrétien, il se comprend en plus comme image du Dieu créateur, continuateur de son oeuvre et frère de Jésus travailleur<sup>2</sup>. ■

2. Pour prolonger cette réflexion et particulièrement pour un travail de groupe, je recommande spécialement deux ouvrages de Gregory Baum, *The Priority of Labor. A Commentary on Laborem Exercens, Encyclical Letter of Pope John Paul II*, New York, Paulist Press, 1982 ; *Ethics and Economics. Canada's Catholic Bishops on the Economic Crisis*, Toronto, James Lorimer, 1984.

# UNE OCCASION À SAISIR?

par Michel Blondin

responsable de la formation, Syndicat des Métallos (FTQ)

Les programmes de qualité de vie au travail traduisent, sinon un changement de mentalité, du moins un changement d'attitude des milieux patronaux. Plusieurs travailleurs syndiqués ne veulent y voir qu'un piège et refusent carrément d'en discuter. À certaines conditions, sans renoncer à la vigilance et en exigeant des propositions plus précises, l'auteur prône plutôt la négociation : il y a longtemps que le mouvement ouvrier revendique de nouveaux rapports de travail.

**Q**uel paradoxe ! Ce sont les patrons qui s'affichent comme les promoteurs d'un nouveau courant : la qualité de la vie au travail. Et ce sont les syndicats qui semblent sur la défensive, devancés sur leur propre terrain, apparemment, par les dirigeants des entreprises.

Qu'est-ce qui se cache derrière cet apparent renversement de situation ?

Tout militant syndical un peu aguerri sait que chacun des gains obtenus pour améliorer la qualité de son milieu de travail l'a été suite à de longues et dures batailles contre les entreprises et leurs dirigeants. Il se rappelle les luttes menées par les travailleurs pour protéger leur santé et leur intégrité physique contre les risques que représentent la poussière, la cadence, le bruit industriel, les produits chimiques toxiques, etc. Nous pourrions ajouter d'autres exemples : les luttes pour le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs, pour l'augmentation des périodes de repos, pour pouvoir se donner de la formation, pour l'égalité entre les hommes et les femmes, pour l'aménagement de salles de repas propres et adéquates...

En somme, jusqu'à maintenant, les dirigeants d'entreprises ont rarement concédé des améliorations à la qualité de vie au travail sans que les travailleurs et leurs syndicats les aient longuement revendiquées.

Alors, qu'est-ce qui est en train de se passer ?

## *Les patrons se remettent en question*

Tout se passe comme si un certain nombre de dirigeants d'entreprises, généralement à un très haut niveau, avaient pris conscience des limites et des impasses de leur mode de gestion traditionnel. Ils en sont venus à remettre en question la gérance autoritaire et fortement hiérarchisée qui prévaut dans les entreprises depuis une cinquantaine d'années, et à mesurer les conséquences désastreuses du taylorisme, dans le morcellement des tâches à tout le moins.

En somme, c'est en analysant les causes des difficultés que connaissent actuellement leurs entreprises que les patrons ont été amenés à réexaminer leur façon de concevoir l'organisation du travail.

Car ce ne sont pas les syndicats qui sont les responsables de ces difficultés, ni les travailleurs pris individuellement. En fait, les patrons récoltent ce qu'ils ont collectivement semé, parfois inspirés par des stratèges et des penseurs peu cohérents et obnubilés par le rendement à court terme.

Ces remises en question ont amené les patrons et une nouvelle génération de penseurs patronaux à envisager des conceptions substantiellement nouvelles de la gestion et de l'organisation du

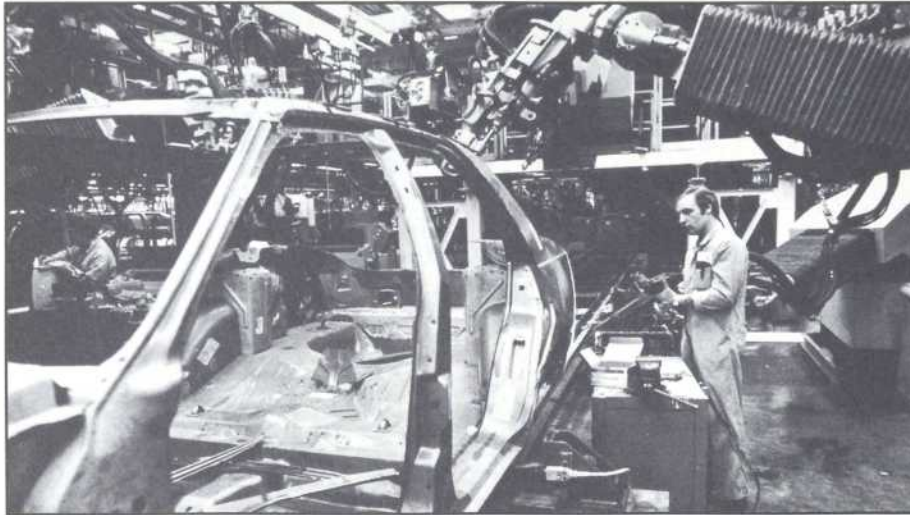
travail, rejoignant ainsi souvent des revendications que le mouvement syndical formule depuis longtemps.

Dans ce contexte, il me semble discerner trois grandes pistes de renouveau.

1) — Le système hiérarchique à plusieurs niveaux n'est ni nécessaire (car l'information sur la production est immédiatement accessible par l'informatique), ni utile (car les informations sont fortement déformées par les intermédiaires et l'information non quantitative provenant du bas de la hiérarchie est bloquée par la structure).

2) — Le comportement autoritaire a bloqué toute l'organisation du travail dans l'entreprise, ne serait-ce que par les traitements infantiles et infantilissants qu'on a fait subir aux travailleurs depuis des décennies. Pour que l'organisation soit plus productive et plus souple, il faut développer de nouveaux modes de gestion qui laissent une place à la participation des travailleurs.

3) — On reconnaît enfin que les travailleurs et les travailleuses possèdent une expertise exceptionnelle en ce qui concerne leur travail et la production qu'ils font. Cela a toujours été nié et par les comportements autoritaires des gestionnaires de tous les niveaux et par la division, inscrite lourdement dans les entreprises, entre ceux qui pensent et décident (entre autres, les ingénieurs) et ceux qui exécutent.



Canapresse

Le travailleur, premier intéressé à la qualité du produit.

## Une «conversion» déguisée

Au lieu d'afficher publiquement leur analyse et d'explorer les voies de solution avec tous les intéressés, la majorité des patrons ont préféré cacher leur jeu, revêtir un «déguisement» : ils se sont faits les promoteurs de programmes de qualité de vie au travail, laissant ainsi miroiter qu'ils recherchaient d'abord et avant tout l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Beaucoup de travailleurs ont percé ce «déguisement» et ils ont choisi de résister passivement à la manoeuvre, en attendant un débat clair et ouvert sur toute cette question.

D'autres patrons ont cherché à mettre tous les torts sur le dos des syndicats et de leurs dirigeants : ils se sont heurtés à d'énormes résistances et à de l'hostilité... Leur analyse, sommaire, se contentait de dénoncer «les rigidités des conventions collectives», en oubliant que ces «rigidités» n'étaient que l'antidote aux abus de la gestion autoritaire, hiérarchique et arbitraire qu'ils pratiquaient depuis des années.

Au chapitre des communications difficiles entre patrons et travailleurs, il faudrait aussi parler du brouillage que provoque la multiplication des consultants (souvent, ce sont des universitaires) et des entreprises de formation.

Pour l'instant, le bilan n'est pas compliqué. Aussi longtemps que les principaux intéressés (les dirigeants, les travailleurs et leur syndicat) refuseront de s'asseoir ensemble pour se dire les choses clairement et pour s'entendre sur les nouvelles méthodes à expérimenter, on verra grandir la méfiance, l'hostilité, la ruse...

Néanmoins, ces nouvelles approches patronales et le brassage d'idées qu'a amené la crise économique des années

1980 conduisent les syndicats à reprendre certaines questions pour élaborer des positions plus articulées.

### 1) La qualité du produit

La méthode des «cercles de qualité» qu'on implante maintenant au Québec répond à l'une des plus grandes frustrations des travailleurs : les entreprises, au niveau de leur gestion intermédiaire, se préoccupaient peu des coûts de production, des rejets, de la piètre qualité des produits. Enfermées dans une logique hiérarchique et autoritaire, sans compétition exigeante, elles ne s'occupaient que de la quantité, à la grande frustration des travailleurs.

Ceux-ci sont les premiers à souhaiter que la production s'améliore. Par fierté, d'abord : qui ne souhaite que de son travail sorte un produit d'excellente qualité ! De plus, dans un monde où la concurrence est plus serrée, les travailleurs savent bien que de la qualité du produit qu'ils fabriquent dépend, en partie du moins, leur propre sécurité d'emploi.

### 2) Utiliser l'expertise des travailleurs

Les entreprises ont redécouvert combien les travailleurs connaissent leur travail, les difficultés qu'ils rencontrent et les moyens de les surmonter. En fait, les travailleurs sont prêts à collaborer à l'amélioration de la production, mais à trois conditions.

— Les patrons qui consultent devront tenir compte des opinions émises lors de ces consultations et indiquer quelles suites ils vont donner aux avis des travailleurs.

— L'emploi des travailleurs concernés devrait être assuré. L'échec des programmes de qualité de vie au travail vient souvent de l'insécurité que provoquent les mises à pied et les pertes d'emploi. Comment collaborer, en effet, si l'effet net de cette collaboration est de se retrouver sans emploi ! Trop souvent, les patrons partent du principe qu'il y a toujours trop de travailleurs, pas assez de cadres de niveaux moyens et supérieurs, et qu'un équipement ou une machine ne coûte jamais trop cher.

— Lorsqu'on réalise des économies substantielles ou des hausses de productivité significatives, les avantages de ces gains devront être redistribués également entre les travailleurs et l'entreprise.

### 3) Se préoccuper de productivité

Si les deux premiers défis ne posent aucun problème sérieux aux travailleurs et à leur syndicat, la question de la productivité est plus complexe. Car il ne s'agit pas de négliger les fonctions syndicales traditionnelles de défense des membres et de lutte pour l'amélioration de leurs conditions de vie, de sécurité au travail, etc. En un mot, comment s'intéresser plus globalement aux coûts, aux investissements, aux méthodes de production, pour le développement de l'entreprise, sans jamais sacrifier les intérêts des travailleurs ?

La réconciliation de ces intérêts sera sans doute pour les syndicats le grand défi des prochaines années. Et ce n'est pas un mince défi ! Chose certaine, on n'arrivera à une solution viable qu'à condition de faire de l'emploi le coeur des décisions.

### 4) La mode de la participation

Une nouvelle mode patronale nous est née ! À tout le moins un nouveau vocabulaire : gestion, participation, participation aux profits, participation par l'achat d'actions, participation à la réduction des coûts, participation au C.A., etc.

Le plus difficile, au premier abord, est de départager les effets de style des



M. Ghyslain Dufour

Ce dont nous pouvons être certains, c'est que le mouvement syndical ne laissera pas passer des occasions historiques réelles qui pourraient conduire à des améliorations substantielles de la situation des travailleurs.

### 5) Éviter les pièges

Comme toute cette réflexion patronale est souvent entachée d'un antisindicalisme parfois grossier, la réflexion syndicale est bien difficile. Il faut de la clairvoyance et de la lucidité pour démêler les intentions et les gestes antisyndicaux d'une part, les éléments réels d'amélioration de la vie des travailleurs d'autre part.

Les gestes antisyndicaux seront combattus vigoureusement. Les germes de division, de dénonciation, de censure entre les travailleurs seront freinés. Les efforts pour affaiblir l'appartenance syndicale seront contrés. En plus, les syndicats exigeront que les patrons soient cohérents, constants et rigoureux. Car, là comme ailleurs, il y a improvisation, déclaration superficielle d'intention, mode...

L'époque actuelle nous offre peut-être une occasion historique de contribuer à modifier radicalement les milieux de travail et de sortir de l'enlèvement qui a enfermé l'organisation du travail depuis le développement du fordisme et du taylorisme, il y a près de soixante ans.

Nous savons déjà que nous pouvons gagner, entre autres, l'accès à une meilleure information sur le travail et sur l'entreprise. Il y a là, de plus, le germe d'un plus grand contrôle des travailleurs sur leur propre travail. Enfin, peut-être pour la première fois depuis l'époque



M. Louis Laberge

des artisans, les travailleurs pourront contribuer à examiner et à redéfinir l'organisation du travail.

À travers des expériences concrètes, de la réflexion et des analyses, le mouvement syndical précisera bientôt ses positions et ses moyens d'action face aux défis nouveaux que nous lancent la réalité actuelle et les nouvelles approches patronales.

Au fur et à mesure que les questions vont se préciser, le mouvement syndical va prendre ses responsabilités et passer à l'action. Car il est, depuis son origine, très préoccupé par l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Pour lui, il y a là bien autre chose qu'une mode passagère ! ■

intentions réelles. Dans la très grande majorité des cas, l'invitation à la participation n'est exprimée que du bout des lèvres, sans qu'on soit disposé à concéder ou à partager un pouvoir réel. Comme ce dynamique patron, bien de chez nous, à la gestion autoritaire et au comportement rigide, qui se promène dans les colloques en parlant de gestion participative !

Encore une fois, le mouvement syndical ne pourra faire ses choix qu'une fois bien engagée une discussion ouverte et précise entre les parties. Les offres de participation des patrons suggèrent de nouvelles voies de réflexion aux syndicats. Le plus difficile sera d'abord de voir clair dans ce qui est proposé.

## LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉO

- la peine de mort
- le Livre vert sur la famille
- génétique et maternité
- Vatican II confirmé?
- l'Afrique du Sud
- Spécial Haïti
- l'Église de Montréal
- l'avenir de Montréal
- la mode du déclin
- l'Église et les laïques
- Charité business?
- 1986 après J.-C.
- Économie et foi



Vous pouvez emprunter ces cassettes (location: pour 1 semaine: 5\$ plus les frais d'envoi) ou même en commander une copie (25\$ plus les frais). Veuillez préciser le format de la cassette désirée (Beta ou VHS) et le sujet.

Adressez vos commandes à Bertha Cardenas, Centre justice et foi  
25, Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 (514) 387-2541

# dépêches

«La plupart des ONG salvadoriens refusent de soumettre des projets au Fonds spécial d'aide canadien, car ils craignent que les projets ne soient utilisés par le gouvernement et les forces armées du Salvador à des fins politiques», rapportait Céline Lamontagne, vice-présidente de la CSN, et Nancy Thede, consultante en développement, à leur retour du Salvador. Membres de la **Mission pour la paix 1986**, qui s'est rendue au Salvador à la fin de 1986 afin de mieux saisir la réalité politique du pays et d'étudier le transfert de l'aide canadienne au gouvernement Duarte, Mmes Thede et Lamontagne ont aussi souligné la militarisation de la vie civile - «un coup d'État tacite» -, l'augmentation importante des violations des droits humains et la croissance des mouvements syndicaux et populaires. La Mission signale également que le refus des ONG salvadoriens de soumettre des projets aux autorités canadiennes n'était que l'un des problèmes : il en existe bien d'autres liés à l'ensemble de la situation au Salvador où le gouvernement refuse encore de renouer le dialogue avec le FMLM-FDR (regroupement des forces d'opposition). À partir de ces constatations, la Mission, à laquelle participaient M. Meyer Brownstone, président d'Oxfam-Canada, Leonard V. Johnson, major-général à la retraite et le Dr John Savage, maire de Dartmouth, demande expressément au gouvernement canadien de cesser son aide au gouvernement Duarte. On peut obtenir copie du rapport de la Mission de paix 1986 en faisant la demande à : B.P. 1203, Station F, Toronto, M4Y 2V8 (Salvapresse).

L'équipe de *Relations* tient à souligner le travail exceptionnel accompli par monsieur **Raymond Blais** comme président du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins. En remettant sa démission, pour des raisons de santé, monsieur Blais a rappelé que l'action collective qui se concrétise à l'intérieur du mouvement coopératif doit

être «source d'un enrichissement collectif, bien sûr, mais cet enrichissement ne constituera un progrès réel que s'il est vécu dans la solidarité, l'entraide et l'équité, donc dans la confiance mutuelle, la fraternité et la paix que cherche à créer et à maintenir la coopération.» C'est là un message dont nous devrions tous et toutes nous souvenir. *Relations* tient aussi à féliciter monsieur Claude Béland, qui vient d'accéder à la présidence du Mouvement.

On connaît maintenant les noms des experts qui accompagneront les évêques canadiens au prochain **Synode sur la mission des laïques dans la société et dans l'Église**. Il s'agit de madame Annine Parent-Fortin, directrice-adjointe à la Direction de la pastorale du diocèse de Québec (et collaboratrice de *Relations*!), de l'abbé Paul Tremblay, professeur à l'UQAC et responsable du service de formation pastorale à Chicoutimi, de madame Janet Somerville, journaliste ayant mis la main au rapport synthèse de la session préparatoire au synode de la CECC et du Père William Ryan, S.J., secrétaire général anglophone de la Conférence. À travers cette délégation, la voix des laïques du Canada devrait s'exprimer avec force et clarté. Souhaitons qu'elle soit également entendue !

**L'Association canadienne pour les Nations unies** organise, à l'intention des jeunes garçons ou filles de 18 à 24 ans, des séances simulées de l'Assemblée générale des Nations unies, du Conseil de sécurité et du GATT. Ces séances auront lieu au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal, du 18 au 23 mai. Les intéressés ont jusqu'au premier mai pour s'inscrire et peuvent obtenir de plus amples informations en s'adressant à Mélanie Alton, Association canadienne pour les Nations unies, 808-63 rue Sparks, Ottawa, Ont. K1P 5A6 - tél. : 232-7281.

## CONSERVEZ RELATIONS

Protégez votre collection de 1986.

- Un volume relié, pour le lecteur qui nous fait parvenir ses 10 numéros : 18 \$ (frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande);
- Un volume relié, quand nous fournissons les numéros de la revue : 27 \$ (frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande);
- Un cartable : 10 \$, taxe et frais d'envoi compris.

RELATIONS, 8100, St-Laurent, Montréal, H2P 2L9 ; (514) 387-2541.

# LE SAINT OFFICE ET L'HOMOSEXUALITÉ

par Gregory Baum

En date du 1er octobre 1986, la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi, autrefois le Saint Office, adressait aux évêques de l'Église catholique une lettre «sur la pastorale à l'égard des personnes homosexuelles». Le document, qui porte la signature du cardinal Ratzinger, affirme avec insistance «le caractère immoral de l'activité homosexuelle». La disposition à l'homosexualité n'est pas elle-même péché mais, nous dit-on, elle est un état désordonné. On presse les évêques de retirer leur soutien aux organismes catholiques qui offrent des services pastoraux aux homosexuels s'ils adoptent une attitude ambiguë dans leur approche éthique et s'ils vont jusqu'à travailler à faire évoluer l'enseignement officiel de l'Église.

La lettre du Vatican jette le blâme – sans pourtant le nommer directement – sur le réseau pastoral nord-américain «Dignity», qui invite les homosexuels à considérer leur condition comme un don de Dieu et à approfondir la signification de ce don à la lumière du message chrétien. En outre, la lettre demande aux évêques catholiques de marquer leur opposition à toute loi civile qui viserait à protéger les droits des personnes homosexuelles, hommes ou femmes.

L'intervention romaine a provoqué des réactions opposées chez les catholiques. Les uns ont reçu la lettre avec soulagement : en dépit de l'importance du débat et de sa publicité, l'Église venait de réaffirmer l'enseignement traditionnel. D'autres n'ont pu cacher leur tristesse. Ils ont le sentiment que l'Église se montre obsédée par les problèmes sexuels, que la lettre ne manifeste pas assez de compassion et que c'est une honte de s'opposer aux droits humains des hommes et des femmes homosexuels.

## *Un lourd héritage*

En matière d'enseignement sur la sexualité, l'Église catholique est l'héritière directe de la religion biblique dont sont issus le judaïsme et le christianisme. La sexualité y est comprise à partir de la fonction sociale qu'elle remplit. Elle sert la procréation, la stabilité et l'épanouissement de la famille. Dans ce contexte du mariage patriarcal, propre au monde biblique, la sexualité est un don précieux, un don de Dieu. Mais l'acte sexuel n'est saint que dans le mariage et seulement s'il reste ouvert à la conception.

Il devait découler de cette doctrine que les techniques artificielles de contrôle des naissances, les relations sexuelles avant le mariage ou en dehors de l'union conjugale, la satisfaction solitaire et, bien sûr, l'amour homosexuel seraient tenus pour des fautes graves. Dans la société traditionnelle, où les rôles de chacun étaient clairement définis par la coutume et

par la loi, cette éthique de la sexualité avait un sens. Elle n'était pas un fardeau, elle protégeait l'ordre et le bien-être de la société.

Dans la société moderne, par contre, en particulier dans la classe moyenne, les rôles des hommes et des femmes ne sont plus aussi clairement définis par la coutume et par la loi. Les gens ont pris l'habitude de considérer leur existence comme une quête personnelle, dont ils sont seuls responsables. En réaction contre l'identification à la famille, à la tribu et à la communauté dans la société traditionnelle, on a commencé à mettre l'accent sur l'autonomie personnelle. Un nouvel idéal éthique se fait jour, idéal qui se définit surtout comme réalisation de soi et accomplissement des talents reçus de Dieu.

La sexualité, dès lors, est regardée comme un talent, une ressource de la personne, dont la portée et le sens dépassent de loin la simple reproduction de la race. Dans le contexte d'une vie bien vécue, chacun est appelé au bonheur sexuel et y a droit.

Cette nouvelle façon de comprendre la vocation personnelle représente une sérieuse contestation de la tradition biblique. Le christianisme protestant et le judaïsme réformé ont déjà entrepris de s'ouvrir à la nouvelle éthique de l'autonomie personnelle. Ils ont même reconnu une certaine parenté entre l'importance que la Bible accorde à la responsabilité personnelle et la recherche moderne de la réalisation de soi. Les protestants et les juifs réformés en sont venus à dépasser l'enseignement biblique en matière de sexualité : ils estiment rester fidèles au message biblique en fixant comme limites à leur recherche du bonheur sexuel l'amour, la justice et la réciprocité.

L'Église catholique et le judaïsme orthodoxe, pour leur part, avaient choisi de résister à cette tendance. Ils défendaient l'enseignement biblique, en refusant toute concession à l'expérience moderne de l'autonomie responsable. Mais quand le Deuxième Concile du Vatican a ouvert le dialogue avec la modernité, quand il a reconnu que la fonction procréatrice n'épuise pas le sens de la sexualité, quand il a mis en relief le rôle de la conscience personnelle, beaucoup de catholiques et parmi eux plusieurs théologiens ont cru que la morale sexuelle catholique allait se démarquer du fondamentalisme biblique dont elle avait hérité. Une commission d'experts, regroupant des laïcs, des théologiens et des évêques, et chargée par Paul VI d'examiner la question du contrôle des naissances, produisit un rapport final qui demandait à l'Église de modifier son enseignement officiel. En 1968, Paul VI devait pourtant rejeter ces recommandations et réaffirmer l'enseignement traditionnel.

Depuis, plusieurs théologiens catholiques ont repris l'esprit de la commission pontificale pour élaborer une morale sexuelle quelque peu divergente par rapport à l'enseignement officiel, plus proche de la théologie protestante : une morale sexuelle

qui tienne compte de la sensibilité de l'homme et de la femme modernes, de leur façon de se comprendre. Ces théologiens se voulaient fidèles au message biblique. Mais ils ne voulaient pas interpréter la Bible à la manière des fondamentalistes, qui plaquent les normes anciennes sur les situations contemporaines sans s'inquiéter de la différence des contextes culturels.

Ces théologiens catholiques ont simplement admis le fait que, dans le monde d'aujourd'hui, les gens se sentent responsables de construire leur propre vie. Ils en ont conclu que, dans ce contexte, l'obéissance à la parole de Dieu dans la Bible exige qu'on soumette sa vie sexuelle aux critères de l'amour, de la justice et de la réciprocité. Ce qui est péché, ce sont les pratiques sexuelles égoïstes, c'est d'exploiter l'autre.

Voici donc le contexte spirituel dans lequel des homosexuels catholiques, en solidarité avec des personnes homosexuelles de toutes les Églises et du judaïsme, réclament une nouvelle réflexion théologique sur leur situation. Dans la foi, ils acceptent leur condition homosexuelle comme un don de Dieu. Ils veulent apprendre la reconnaissance pour ce don, explorer son sens et ses potentialités en fidélité au message chrétien. Ils soutiennent que l'enseignement traditionnel, en présentant leur condition comme un désordre, les incite à se haïr eux-mêmes et à souhaiter devenir différents de ce que Dieu les a faits, alors que leur devoir spirituel serait justement de s'affirmer eux-mêmes dans la foi et d'accepter joyeusement leur identité comme venant de la main de Dieu.

La lettre du Vatican condamne ce courant de pensée. L'Église, dans sa pastorale auprès des homosexuels, doit les convaincre que leur condition est désordonnée. Les «gais» doivent souhaiter être «straight». Ils n'ont pas le droit d'accepter avec reconnaissance la condition qui leur est naturelle.

Au fond, cette condamnation n'est pas vraiment surprenante. Elle reprend simplement la doctrine traditionnelle de l'Église. Puisque en ce moment l'Église catholique continue de réprimer les théologiens qui défendent le recours responsable aux méthodes artificielles de contrôle des nais-

sances et qui estiment que la masturbation n'est pas matière grave de péché, il serait bien peu réaliste d'imaginer qu'elle puisse être disposée, à l'heure qu'il est, à entreprendre la révision théologique de la condition des homosexuels<sup>1</sup>.

## Les droits humains des homosexuels

La lettre du Vatican présente une curieuse contradiction. D'un côté, on nous dit «qu'il faut déplorer que les personnes homosexuelles aient été et soient encore l'objet d'expressions malveillantes et de gestes violents» et que «pareilles réactions, où qu'elles apparaissent, méritent la condamnation des pasteurs de l'Église». «La dignité propre de toute personne doit toujours être respectée dans les paroles, dans les actions et dans les législations.»

D'un autre côté, on nous dissuade de recourir aux lois pour protéger la dignité des personnes homosexuelles. «Quand on introduit une législation civile pour protéger un comportement auquel nul ne peut revendiquer un droit quelconque, ni l'Église ni la société dans son ensemble ne devraient s'étonner que d'autres opinions et pratiques déviantes gagnent également du terrain et que croissent les réactions irrationnelles et violentes». De toute façon, «dans l'appréciation d'éventuelles propositions de loi, on devra avant tout favoriser l'engagement en faveur de la défense et de la promotion de la vie de la famille».

Ici, la lettre n'échappe pas à la confusion. Est-ce que la justice exige, oui ou non, que les droits fondamentaux des

1. À mon avis, il y a pourtant bien plus urgent à faire que de reprendre les débats sur l'éthique sexuelle : ce qui devrait faire aujourd'hui l'objet d'une révision théologique en profondeur, c'est le statut des femmes dans l'Église.

## BIBLE ET CONSCIENCE

**e**n milieu chrétien, la Parole de Dieu, lue en Église, demeure toujours la dernière norme objective. La dernière norme subjective est la conscience personnelle. La Parole de Dieu reste donc un critère primordial pour la conscience.

Le fondamentalisme consiste à refuser d'interpréter les caractères humains de la Parole de Dieu ; c'est là une erreur d'autant plus grave que le christianisme est une religion historique, incarnée dans l'humain.

Dans le cas de l'homosexualité, il est évident qu'une interprétation des textes bibliques<sup>1</sup> s'impose, et qu'elle s'est imposée à toutes les générations qui nous ont précédés. Quels critères doivent éclairer cette interprétation ?

1) Ces lois morales sont formulées dans le contexte de codes légaux : ce sont donc des lois sociales, adaptées aux besoins de la société de l'époque, requérant adaptation à la nôtre.

2) Elles visent des décisions libres prises par les personnes ; elles ne touchent donc pas, sur le plan éthique, les individus pour qui l'homosexualité serait naturelle, mais condamnent l'inversion voulue, considérée comme gravement antisociale

3) Ces lois ont été édictées dans une société nomade, menacée par un entourage hostile, où la promiscuité est totale, où la vie de couple est prérequise à toute situation adulte (héritage, soin des parents âgés). La société rurale qui a suivi a conservé ces lois en les rationalisant (voir surtout la tradition sacerdotale).

4) Jésus et les Évangiles n'ont rien réaffirmé sur ce sujet. Paul inclut l'homosexualité dans ses listes de fautes empruntées à la morale stoïcienne de son temps.

Par conséquent, nous pouvons très bien vivre avec les lois bibliques sur l'homosexualité, à condition de les interpréter correctement, à l'intérieur des préceptes fondamentaux de l'amour et de la justice, dans le respect des droits humains et de la conscience comme norme ultime, ce qui exclura la pédérastie, la prostitution homosexuelle, les formes violentes de sexualité, toutes pratiques que la société moderne refuse et condamne. ■

Julien Harvey

1. Lv 18,3.24-30 ; 20,23 ; Dt 23,18-19 ; Jg 19,22 ; Rm 1,26-27 ; 1 Co 6,9 ; 1 Tm 1,10.



Canapresse

L'intolérance envers les homosexuels en a conduit des milliers à la mort dans les camps de concentration.

personnes homosexuelles soient protégés par la loi ? Si on répond à cette question par l'affirmative, alors même la crainte fondée de voir ces droits troubler la société ne justifie pas de les combattre. Après tout, c'est toujours au nom du bien commun qu'on s'est acharné contre les droits de la personne, même contre la liberté religieuse.

Pour bien voir où se situe la confusion, il faut se rappeler que l'Église catholique ne s'est ralliée que tardivement à la cause de la défense des droits humains. Tandis que le siècle des Lumières proclamait pour la première fois les libertés civiles et que les démocraties naissantes entreprenaient de les adopter, l'enseignement officiel des papes s'y opposait avec vigueur : ces lois allaient nuire au bien commun et miner l'autorité des gouvernements.

La liberté religieuse, en particulier, a été condamnée à plusieurs reprises par la papauté, et dans les termes les plus durs. L'Église prétendait que «l'erreur n'a pas de droits». Ce n'est qu'au Deuxième Concile du Vatican, au terme de débats véhéments et après avoir dû répéter plusieurs votes, que le magistère catholique a finalement changé d'avis. Vatican II a affirmé la liberté de conscience et soutenu les droits de la personne en général. Le Concile a admis qu'une société juste doit reconnaître la dignité individuelle et accorder à chacun le droit d'expression, même à ceux qui sont dans l'erreur. Depuis lors, cette position a été fermement défendue par Jean-Paul II.

Il nous faut donc reconnaître humblement que nous sommes des nouveaux convertis à la cause des droits de la personne. Parce que l'Église s'est longtemps opposée à ces droits, l'ancienne façon de voir s'insinue souvent dans notre pensée.

2. Je viens de déménager de l'Ontario au Québec, de quitter une société où ces droits, jusqu'à tout récemment, n'étaient pas reconnus officiellement pour une autre qui les reconnaît, depuis plusieurs années, dans sa Charte des droits et libertés de la personne. Et je n'ai pas observé la détérioration qu'appréhende le cardinal préfet.

C'est précisément ce qui se produit dans la lettre du Vatican. On reconnaît la nouvelle problématique : «la dignité propre de toute personne doit toujours être respectée dans les paroles, dans les actions et dans les législations». Mais l'ancienne manière de raisonner perce à son tour : l'erreur n'a pas de droits. Les lois ne sauraient «protéger un comportement auquel nul ne peut revendiquer un droit quelconque». C'est bien là l'argument catholique traditionnel contre la liberté civile des «fausses religions» comme le protestantisme ou le judaïsme.

Même s'il n'y a pas lieu de se surprendre de voir aujourd'hui réaffirmé l'enseignement traditionnel de l'Église en matière d'homosexualité, la mise en garde du cardinal Ratzinger contre toute intervention en faveur des droits fondamentaux des homosexuels est proprement choquante. Son raisonnement est difficilement compatible avec l'enseignement récent de l'Église sur les droits humains. Il n'y a pas de preuve historique qui permette d'affirmer qu'une société va nécessairement dégénérer et connaître des éruptions de violence si elle reconnaît les droits fondamentaux de la minorité homosexuelle<sup>2</sup>.

L'opposition du cardinal Ratzinger aux droits humains des personnes homosexuelles est d'autant plus déconcertante que, Allemand lui-même, il ne devrait jamais oublier que dans sa jeunesse, sous le régime nazi, les homosexuels ont été dénoncés comme ennemis du peuple. Ils ont été l'objet d'humiliations publiques, enfermés dans les camps de concentration et contraints de porter le triangle rose qui les exposait aux vexations de leurs codétenus. Des dizaines de milliers d'homosexuels sont morts dans les camps. Et quand les survivants sont finalement rentrés dans leur foyer, loin d'être accueillis comme des victimes honorables, ils ont été tenus à l'écart comme des parias. À l'époque, l'Église n'a pas dit un mot pour protester.

Ces temps sont révolus. Depuis, l'Église s'est repentie de son indifférence aux droits humains et de son silence quand ces droits avaient été violés. Même si tous les catholiques étaient fermement convaincus que l'amour homosexuel est contraire à l'éthique, la justice exige qu'ils défendent les droits fondamentaux des personnes homosexuelles. ■

# AUTOCHTONES ET BLANCS : VERS UNE NOUVELLE ALLIANCE?

par Jean Picher

Amérindiens, Inuit et Métis remettent en question nos prétentions de peuples fondateurs et, plus profondément, nos dogmes et nos rites de consommateurs « civilisés ». En vue des prochaines négociations constitutionnelles, Jean Picher, prêtre du diocèse de Québec, résume ici leurs demandes, leurs droits, les appuis qu'ils reçoivent et l'interpellation qu'ils nous adressent.

**d**ans deux mois, les premiers ministres provinciaux et fédéral vont rencontrer, à Ottawa, les responsables des organisations indiennes, inuit et métis, pour une quatrième «conférence constitutionnelle» depuis 1982.

Sans doute notre première réaction comme Québécois serait-elle de dire que nous avons nos propres soucis avec la Constitution rapatriée ; mais cela ne diminue pas l'importance de ce qui va se passer entre les gouvernants et les nations autochtones. Cet événement nous remet devant les yeux toute la question de nos rapports avec ceux et celles qui forment les «premières nations» à avoir habité notre pays.

Les enjeux de cette conférence constitutionnelle deviennent plus clairs lorsqu'on fait le lien avec de nombreuses négociations commencées depuis vingt ans entre Autochtones et gouvernements, à la suite des projets de développement industriel du Nord canadien (exploration pétrolière en Alberta, hydroélectricité au Québec, pipe-line de la vallée du McKenzie, etc.).

Certes, au cours des premiers siècles de colonisation, divers traités ont été signés entre des groupes, amérindiens surtout, et les gouvernements. Ces traités ont abouti la plupart du temps à la formation de «réserves» indiennes et à des compensations monétaires, et ont souvent conduit à l'assimilation des Amérindiens à la majorité blanche.

Mais le développement du Nord touche des groupes autochtones qui étaient jusqu'à maintenant demeurés à l'écart de ces ententes et avaient conservé, au moins partiellement, leur mode de vie traditionnel (Inuit et plusieurs bandes amérindiennes). Ces groupes n'ont jamais douté de leurs droits innés à une terre et à une autonomie réelle ; leur lutte pour faire reconnaître et respecter ces droits a suscité une conscience nouvelle chez l'ensemble des peuples autochtones.

Le Québec, disons-le, a la distinction (?) d'avoir signé le premier traité de l'époque récente, en 1975, avec les Cris de la Baie James. La négociation et les débats légaux qui l'ont entourée ont bien mis en lumière tout le problème des droits fondamentaux des Amérindiens : s'agissait-il seulement pour eux d'obtenir des compensations pour les inconvénients causés par le projet hydroélectrique (un peu comme lors d'une expropriation en zone urbaine) ou au contraire défendaient-ils des droits liés à leur existence comme peuple ? La question est restée non résolue, quoique le jugement Malouf ait semblé

pencher en faveur de leurs droits.

Lorsque le rapatriement de la Constitution fut préparé et réalisé, au début des années 80, les dirigeants politiques ont promis d'y enchâsser les droits des premières nations, après les avoir précisés avec les intéressés eux-mêmes. Après trois conférences, ce n'est pas l'existence de ces droits qui est mise en cause, mais plutôt leur contenu précis et l'obligation légale de les respecter, qui pourrait lier les gouvernements eux-mêmes. C'est donc cela que la conférence du printemps 1987 s'attachera à résoudre. Mais y arrivera-t-on ? Ce qui rend peu optimiste, c'est la lenteur avec laquelle se déroulent les négociations entreprises par une vingtaine de groupes autochtones, au cours des vingt dernières années.

## *Les grandes questions en jeu*

Toutes ces péripéties illustrent de grandes questions que nous, Québécois, avec notre culture propre et notre situation dans l'ensemble canadien, devrions être spécialement aptes à comprendre. Entre autres :

- Quels sont les éléments matériels et spirituels nécessaires à la survie d'un peuple, surtout si ce peuple est minoritaire ?
- Quelle mesure d'autonomie, de souveraineté, un peuple doit-il avoir pour développer son mode de vie propre (notons que le droit international fournit déjà quelques indications sur ce point) ?
- En tant que majorité «blanche», nous efforçons-nous de comprendre l'importance du rapport à la «terre», aux plantes, aux animaux, aux ressources naturelles, pour les peuples autochtones (ce sont pour eux bien plus que des moyens de production) ?
- Quels devoirs les deux «nations fondatrices» du Canada ont-elles, face aux nations qu'elles ont colonisées, tout en prétendant les civiliser ? Est-ce que ces devoirs découlent de la bonne volonté seulement ou d'une stricte justice ?
- Quelle légitime diversité est admissible, à l'intérieur d'un même pays, afin qu'elle soit source d'enrichissement plutôt que de tensions ?



Ottawa 1984. En attendant les véritables négociations constitutionnelles, les premiers ministres se laissent apprivoiser par un chef indien.

Canapresse

– On pourrait aussi se demander si le cadre du langage juridique franco-britannique est celui qui est le plus apte au déroulement de ces discussions et à leur solution ?

### *Les principes à l'épreuve de nos préjugés*

Toutes ces grandes questions peuvent nous sembler bien « décrochées » par rapport aux images que nous nous sommes bâties d'Amérindiens assimilés, vivant souvent d'assistance sociale, désœuvrés, tentés par l'alcool et la violence (préjugés soigneusement entretenus par des articles comme celui de la revue *Actualité* de novembre dernier, contre lequel le Conseil attikamek-montagnais s'est publiquement élevé).

Mais il faut vérifier ce qu'il y a derrière ces images qui, certes, se vérifient chez certains individus. Depuis deux siècles, qu'est-ce que nos chefs politiques – certains d'être appuyés par leurs électeurs – ont offert aux peuples autochtones ? De l'argent ou de la liberté ? Un développement importé ou adapté à leurs relations avec la nature ? Une politique d'assimilation ou le respect de leur altérité ? Et nos Églises leur ont-elles offert le reniement de leurs valeurs spirituelles ou la rencontre du vrai Dieu à travers ces valeurs ?

Les statistiques montrent à l'évidence que les Amérindiens connaissent un taux de pauvreté et de chômage plus élevé que celui des Blancs et une espérance de vie plus courte, mais cela n'est-il pas largement dû à la désintégration de leur culture depuis un siècle ? Les conduites que nous leur reprochons ne nous renvoient-elle pas l'image des faiblesses et des malaises de notre société ?

### *Un rapport qui donne de l'espoir*

En 1985, le ministre fédéral des Affaires indiennes nommait un groupe de travail chargé de réviser toute la politique gouvernementale face aux revendications globales des Autochtones, c'est-à-dire les revendications des groupes qui n'ont jamais signé de traité ou d'entente. En décembre 1985, ce groupe, présidé par M. Murray Coolican, déposait son rapport intitulé *Traités en vigueur : Ententes durables*.

Plusieurs positions de ce rapport sont source d'espoir pour les premières nations. Entre autres les suivantes :

- 1- Les droits des Autochtones à leur terre et à leurs ressources sont bien réels et ne peuvent être abolis d'aucune façon sans leur consentement.
- 2- La conclusion d'ententes ne doit pas viser l'abandon de ces droits mais plutôt leur reconnaissance, avec des aménagements qui permettent à ces peuples de se développer.
- 3- Au lieu de chercher à signer des ententes immuables, on doit les laisser ouvertes à des réajustements, tout en fournissant aux parties concernées des garanties de stabilité.
- 4- Les ententes peuvent varier selon les conjonctures régionales ; dans tous les cas, les gouvernements provinciaux doivent en être parties prenantes.

Le rapport affirme avec force qu'il est dans l'intérêt de la société canadienne d'avoir des peuples autochtones capables de gérer leurs ressources, leur vie culturelle et politique ; il précise également les divers points sur lesquels les négociations peuvent porter.

Plusieurs associations autochtones pensent que ce rapport offre un point de départ intéressant pour les négociations futures. Seulement voilà : le Cabinet fédéral, aux dernières nouvelles, hésitait à l'endosser, le trouvant trop « libéral ».

## L'engagement des Églises chrétiennes

Une réflexion renouvelée sur le sens de la «mission» a poussé les Églises chrétiennes, depuis 1965, à réexaminer leur mode de présence et d'action chez les Autochtones. Certes, la majorité de ceux-ci sont des baptisés, membres de ces Églises, mais la «conversion» de leurs ancêtres a souvent été accompagnée d'un déracinement de valeurs culturelles et spirituelles profondes. Une conception renouvelée de l'évangélisation (voir la lettre de Paul VI sur ce sujet) invite plutôt à incarner la foi en Jésus dans les valeurs importantes de la culture de ces peuples.

De plus, l'affirmation que l'«option préférentielle pour les pauvres» est partie intégrante de la Bonne Nouvelle de Jésus, invite à ne pas placer de barrière entre annonce de la foi, promotion de la fraternité et lutte pour la dignité humaine.

À cause de tout cela, certains leaders d'Églises se sont résolument orientés, depuis 1970, vers l'expression d'une solidarité active avec les revendications des Autochtones. Où en est cependant la prise de conscience de l'ensemble des chrétiens ? Cela reste à vérifier.

En 1975, huit Églises canadiennes (dont les Églises anglicane, catholique et unie) ont formé un groupe œcuménique de travail appelé «Plan nordique» (Project North) qui a comme objectifs : soutenir les groupes amérindiens, inuit ou métis, dans les revendications de leurs droits ; faire connaître leurs luttes à l'ensemble de la population ; susciter chez les chrétiens une réflexion évangélique qui débouche sur des gestes concrets d'appui.

Par la suite, des représentants des Oblats et des Jésuites se sont aussi joints au groupe. Celui-ci veut être un instrument de communication et d'éducation, mais cela n'empêche pas les Églises membres de prendre leurs propres initiatives.

- Par exemple, l'Église unie poursuit un effort pour dévelop-

per un service ministériel assuré par les Autochtones eux-mêmes. Son dernier synode a aussi produit une remarquable «demande de pardon» à l'endroit des premières nations (voir *Relations*, octobre 1986, p. 226).

- Des fidèles mennonites participent à des actions concrètes de construction et de jardinage.
- Des Quakers apportent un appui actif aux luttes contre une militarisation accrue.
- L'Assemblée des évêques du Québec a fait récemment une déclaration sur les droits des premières nations et les Oblats de la Basse Côte Nord et du Labrador apportent un soutien actif aux Attikamek-Montagnais qui dénoncent les vols à basse altitude des avions de guerre.

La récente déclaration conjointe des responsables d'Églises *Une nouvelle Alliance* (janvier 1987) et le livret éducatif qui l'accompagne<sup>1</sup> s'inscrivent dans cette ligne : nous interpeller, nous rappeler que la réalité des Autochtones est très importante dans notre pays et que l'accueil que nous leur faisons est un test significatif de notre acceptation de l'Évangile.

### Des gestes pratiques à poser ?

Ces dernières années, la question de la place du peuple québécois dans la réalité canadienne nous a beaucoup accaparés et nous avons eu peu de temps pour voir et écouter ces frères et sœurs amérindiens et inuit présents chez nous. L'autonomie plus grande qu'ils demandent ne devrait pas être source de peur pour nous ; au contraire, c'est entre égaux qu'on peut vraiment établir des liens de collaboration et d'en-

1. Ces documents peuvent constituer un excellent point de départ pour une conscientisation et une réflexion en groupe. On peut les obtenir, en version française, en écrivant à «Project North», 80 Sackville Street, Toronto, M5A 3E5

retraite biblique juillet 87

## DU NEUF DÉJÀ BOURGEONNE

avec Claude Julien, fils de la Charité

coordonnateur de la production vidéo au Centre St-Pierre  
animateur spirituel de groupes bibliques, vicaire dominical à Pointe-Calumet

«voici que moi je vais faire du neuf qui déjà bourgeonne ; ne le reconnaitrez-vous pas ?» (Is 43,19) La retraite biblique propose ce thème dans un va-et-vient constant entre les textes bibliques et l'expérience humaine.

DATES : du 28 juin au 3 juillet 87

HEURES : dim. 19h30 au ven. 16h30

LIEU : Maison Reine-des-Coeurs  
(Pères Montfortains),  
Drummondville

FRAIS : inscription de 65 \$ payable à l'avance à  
Socabi (20 \$ non remboursables). Pen-  
sion complète : 23 \$ X 5 = 115 \$,  
payable sur place.

Information et inscription :

# SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400, boul. St-Laurent, Montréal H2R 2Y1, tél.: (514) 274-4381



Le Québec se distingue par la signature du premier traité avec les Cris de la Baie James, en 1975.

Canapresse

richissement mutuel.

Certains parmi nous vivent dans des villes ou des régions où les Amérindiens sont assez nombreux : quels liens de communication et d'action pouvons-nous établir avec eux ?

Pour d'autres qui oeuvrent dans des mouvements nationaux ou des groupes paroissiaux sensibles aux problèmes de paix, de justice, de solidarité avec le tiers monde, n'y aurait-il pas une place à faire à la réflexion sur les injustices que subissent ces peuples qui vivent dans notre propre pays ?

En ce moment, le groupe autochtone qui poursuit l'action la plus continue, au Québec, est celui des Attikamek-Montagnais. Tout en étant engagés depuis 1979 dans des négociations globales avec le gouvernement, ils font face à une situation d'urgence : celle des perturbations causées par les vols militaires à basse altitude à partir de Goose Bay (Labrador) ; ces vols menacent à la fois leur tranquillité, leur mode de vie et le gibier qu'ils chassent. Le sujet a fait quelquefois la manchette des journaux<sup>2</sup>. Devant l'ampleur des intérêts militaires et économiques en cause, les Montagnais n'ont pas trop de tout l'appui des individus et des groupes concernés par la paix et l'écologie et aussi de tous ceux qui ne veulent pas que le supposé «développement» du Nord se fasse au détriment des premiers occupants.

Accepter de nous laisser «déranger» par l'action et les questions des Autochtones, c'est remettre en cause beaucoup de nos idées toutes faites ; peut-être y vivrons-nous quelque chose de cette parabole écrite par un aborigène

d'Australie et librement adaptée pour ici.

Un indien descendait sur la route de sa naissance à sa mort.

Il rencontra de bonnes gens qui lui donnèrent de la toile, de la farine, des cartouches, du sel, du thé, l'Évangile et lui prirent ses terres.

Elles le laissèrent sur le bord de la mer, du lac, de la mine, sur le bord de la ligne de l'Hydro, le cœur meurtri, dépossédé et mourant.

Un gardien de la loi vint à passer, et se dit :

«C'est une vieille histoire...

Ils partagent trop entre eux...

Ils ne font pas attention à leurs affaires...

Ils devraient cesser de boire et travailler...»

et il passa son chemin.

Un prêtre de la paroisse passa, regarda et pensa :

«Nous prierons pour eux dimanche...

Si seulement ils étaient comme nous, les Blancs...

M'asseoir avec eux serait interprété comme un geste politique...

Le problème est trop complexe pour me prononcer...»

et il passa son chemin.

Une chrétienne vint à passer.

Elle oublia ses stéréotypes et ses préjugés.

Elle s'assit, écouta l'Indien lui raconter ses blessures et ses espoirs.

Il lui parla de sa libération ; il lui demanda de reconnaître ses droits, de l'aider à négocier sa prise en charge.

Elle pensa ses blessures, y versa de l'huile et du baume et le supporta dans sa quête de liberté. ■

2. L'émission Le Point de Radio-Canada, le 29 décembre 1986, a aussi bien résumé la position autochtone sur ce problème.

## UN RAPPORT INCOMPLET

par Louise Quesnel

politicologue, Université Laval

En avril 1985, l'Union des municipalités du Québec – principal porte-parole des villes et du monde urbain québécois – créait une commission chargée de consulter et de faire rapport «sur les possibilités et perspectives à moyen et à long terme que peut offrir le régime politique municipal». Après quelques mois d'audiences publiques et de réflexion, la Commission, sous la présidence prestigieuse de l'ex-ministre des Finances, Jacques Parizeau, remet son rapport en novembre 1986 et soumet cent-deux recommandations<sup>1</sup>.

De prime abord, la lecture s'annonce intéressante puisqu'on s'attend à connaître enfin les suites du grand projet de décentralisation annoncé au printemps de 1977 et qui laissait déjà soupçonner un réaménagement des responsabilités entre le niveau provincial et le niveau local. Mais nous devons admettre que la déception s'est rapidement fait sentir, notamment à cause des limites du rapport et d'une certaine confusion qui s'en dégage.

Voyons d'abord sur quoi porte l'essentiel de ces recommandations. Peuvent-elles être qualifiées d'innovatrices et de porteuses de solutions? Le rapport de la Commission montre-t-il les perspectives à moyen et à long terme du régime municipal québécois? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre avant de revenir en conclusion sur les limites du rapport.

### *L'illusion de l'innovation*

Le rapport démarre avec beaucoup d'ambition, annonçant une volonté ferme de délaisser le scénario «conservateur» des partisans d'un prolongement de la révolution tranquille. Il opte plutôt pour ne pas «garder les dinosaures en place» (p.8) et propose un système politique décentralisé dont les paliers auraient des responsabilités et des champs d'action distincts et complémentaires. Ce système serait différent du système centralisé actuel, autant par sa «plomberie fiscale ou budgétaire» que par sa philosophie. Par ces derniers mots, nous rejoignons la fine moelle du rapport où plomberie fiscale et philosophie tentent, en vain, de faire bon ménage.

Commençons par la philosophie. Quelques concepts directeurs : diversité, justice, efficacité, économie d'échelle, voilà autant de valeurs proposées depuis au-delà de vingt ans par les analystes des municipalités et resservies ici, pendant 100 pages d'un rapport qui en contient 266, pour décrire et poser un diagnostic sur la municipalité d'aujourd'hui.

La réflexion philosophique prend de l'altitude, faute d'originalité, dans la troisième partie du rapport, en commençant par une «réflexion sur les rapports de l'individu et de la municipalité». Pour la Commission, il est évident que le rôle de la municipalité<sup>2</sup> consiste à «trouver les moyens de répondre à des besoins individuels» et à «réconcilier le paradoxe du bien

collectif et du bien individuel» (p. 162). Mais qui dit moyens dit aussi sens et puissance. Évidemment, «la puissance, c'est la somme du pouvoir généré par la synergie des efforts concertés. Si la puissance devient le sens, c'est-à-dire une fin en soi, on assiste au phénomène de la croissance illimitée, c'est le cancer» (p. 164). Plaidoyer en faveur de l'individu, où besoins collectifs et besoins individuels sont entremêlés.

On reconnaît ici un vague allusion aux débats qui ont cours sur les rapports entre la société civile et la société politique, et ces débats ne sont pas sans intérêt. Cependant, il est inadmissible, à notre avis, de réduire le débat aux simples rapports entre l'individu et la municipalité, et d'enrober le tout dans un discours où l'on passe d'un niveau d'analyse à un autre sans crier gare. Nous irions même jusqu'à dire que les problèmes des municipalités actuelles n'ont pas grand-chose à voir avec l'individu et le citoyen, mais plutôt avec l'entrepreneur, le promoteur, le banquier, le chef du syndicat et bien d'autres. Les intervenants, très importants dans les petites comme les grandes municipalités, ne semblent pas avoir retenu l'attention de la Commission. Et s'il en est qui ont «voté avec leur pieds» depuis plus de cinquante ans, ce sont bien eux!

Il est regrettable que la Commission ne se soit pas prononcée sur les effets anticipés de la «gentrification» ou de l'embourgeoisement des centres-villes, sur la désirabilité d'une expansion résidentielle dans les centres-villes, sur le devenir des résidents des milieux en désintégration, et encore de façon plus générale, sur l'impact du vieillissement de la population sur les services municipaux, sur le niveau d'équilibre à atteindre entre les centres urbains et les régions, etc. Le rapport n'apporte pas une réflexion éclairée sur ces questions qui sont pourtant celles qui vont marquer les conditions dans lesquelles les municipalités vont devoir opérer à moyen et à long terme.

La Commission mentionne justement que les propositions concernant la réorganisation du cadre institutionnel doivent être «précédées par l'identification des valeurs qu'on entend privilégier dans la société» (p. 169). Nous sommes donc d'accord avec ce principe, mais non avec les valeurs proposées

1. La démarche suivie dans le rapport est la suivante : dans une première partie, l'évolution des municipalités et des projets de réforme municipale est présentée ; la deuxième partie, la plus longue du rapport, analyse la situation actuelle : cadre juridique, démocratie municipale, services, financement et organismes régionaux de toutes sortes ; la troisième partie apporte une réflexion sur les grands principes, comme la diversité et l'équilibre budgétaire, qui devraient guider la municipalité dans l'avenir. Enfin, en quatrième partie, les recommandations sont présentées sous quatre thèmes : la correction du système actuel, l'administration des services municipaux, la régionalisation des services et l'élargissement des responsabilités municipales et de la fiscalité.
2. Soulignons au passage qu'à cette occasion, la ville et la municipalité semblent considérés comme synonymes par la Commission (p. 162-171).

qui sont irréalistes et extrêmement individualistes. Pour reprendre un thème à la mode, nous dirions que la vision annoncée ici décrit le rôle de la municipalité sous le déclin de l'empire américain... où chacun paie pour se procurer ce qu'il veut et organiser «ses activités de dépassement personnel» (p. 168).

Pour ce qui est de la plomberie fiscale, là aussi l'imagination et la perspective sont plutôt restreintes. D'un côté, on présente des données dont l'analyse révèle peu de nouveautés et suggère très peu de solutions. D'un autre côté, l'un des axes majeurs des recommandations de la Commission, soit le recours à la tarification, relève aussi de la plomberie fiscale. Sans entrer dans le détail de cette question, il nous semble nécessaire ici de souligner que le rapport n'est pas innovateur et qu'il ne fait que reprendre une idée déjà présente dans le rapport du groupe de travail sur l'urbanisation, paru en 1976. Plusieurs expériences sont déjà en cours dans certains domaines au Québec et à l'extérieur et il aurait été intéressant qu'il en soit rendu compte. Le principe de la tarification peut s'appliquer plus facilement à certains groupes qu'à d'autres, dans certains domaines et non dans d'autres, tout comme il peut avoir un impact important sur l'accès aux services et sur la consommation des équipements. Il faut connaître ces modalités et anticiper ces impacts avant d'opter pour cette formule fiscale, et surtout éviter de la présenter comme la panacée à tous les maux dont sont affligées les municipalités, quels que soient leur dimension, leur localisation et leurs caractères spécifiques.

### *Les perspectives à moyen terme*

L'un des points les plus délicats auquel devait s'attaquer la Commission est celui du devenir des Municipalités régionales de comté (MRC) et de la question des rapports internes à chaque MRC, notamment entre la ville centrale et les municipalités environnantes. Sur le diagnostic et sur les solutions proposées, pas de grandes surprises, mais une certaine satisfaction de constater que cette commission, mandatée par l'Union des municipalités du Québec, recommande le maintien des MRC. Il doit bien y avoir compromis quelque part ! Il se trouve dans la recommandation suivante, où il est établi que la MRC devrait être reconnue comme «palier administratif appartenant aux municipalités qui la composent» (p. 246). Compromis acceptable puisque sans grande signification.

On constate ici que la Commission propose aux municipalités de servir aux MRC l'argument qu'elles se sont elles-mêmes longtemps fait servir par les autorités provinciales qui insistent sur le rôle administratif et non politique des municipalités. Tout en comprenant la stratégie discursive qui anime cette recommandation, il faut bien en souligner l'irréalisme puisque les MRC, et encore bien davantage les communautés urbaines auxquelles le même raisonnement est appliqué (p. 250), posent bel et bien des gestes politiques (adoption de budget, établissement de priorités budgétaires, adoption de politiques de transport en commun, d'hygiène publique, etc.) et remplissent une partie des tâches du gouvernement local.

Dans ce cas, le rôle politique des dirigeants de la MRC ou de la communauté urbaine n'est pas déterminé par l'élection directe à ces postes, et le maintien du principe de l'élection au second degré, tel que prôné par la Commission, nous semble justifié. D'autres expériences, comme celle des conseils régionaux dans les pays scandinaves ou en France, pourraient nous faire préférer le modèle de l'élection directe des dirigeants régionaux. Quelques éléments importants doivent



Canapresse

cependant servir de mise en garde : premièrement, contrairement à ces pays, nous nous trouvons dans un régime fédéral où trois niveaux législatifs sont déjà composés suite à une élection directe et, en plus, chez nous, ces élections ont toutes lieu à des moments différents. Dans les pays européens précités, il y a au moins un niveau électoral en moins et les jours de scrutins peuvent coïncider, ce qui a pour effet de minimiser la dispersion et le désintérêt chez les électeurs.

Deuxièmement, d'importants facteurs d'intégration comme le cumul des mandats et la présence des mêmes partis politiques à tous les niveaux viennent assurer une certaine unité au système européen, unité qui ne se retrouve pas ici. Ces facteurs d'intégration facilitent l'articulation des niveaux politiques les uns aux autres, tandis que leur absence ici alourdit le système, ralentit les échanges ; l'ajout d'un niveau électif risquerait d'entraîner plus d'inconvénients que d'avantages.

Mais si l'élection municipale sert à la sélection des dirigeants actifs à deux niveaux (municipal et régional), les principes de la démocratie représentative devraient s'appliquer aux deux niveaux : les engagements électoraux des candidats et des partis devraient faire une place importante aux questions régionales et, une fois élus, les dirigeants devraient pouvoir être tenus responsables des gestes posés autant au niveau régional que municipal. Ce point n'a malheureusement pas été souligné par la Commission, bien que, selon cet argument, les MRC, les communautés urbaines et les municipalités devraient être témoins de débats politiques de plus en plus importants, si sont suivies les recommandations de la Commission concernant les recours à la tarification et le partage des champs de compétence.

### *La démocratie de participation*

L'intensité des débats politiques anticipés, plus que l'allègement de l'administration municipale, nous semble justifier l'implantation des conseils de quartier, tel que recommandé par la Commission.

Deux idées particulièrement intéressantes apparaissent ici et leur application pourrait contribuer à inscrire le Québec dans la voie de la démocratie de participation qui est déjà pratiquée aux États-Unis et en Europe. Le référendum d'initiative, répandu aux États-Unis, devrait être rendu plus opérant au Québec. Le principe est bon, mais il faut constater que la cueillette de la signature de 10 % de citoyens affectés par un projet peut s'avérer fastidieuse. L'observation de la pratique des initiatives en Suisse a montré que seules les grandes organisations (syndicats et partis politiques) peuvent mobiliser les ressources requises pour mener à terme l'initiative.

La recommandation doit donc être examinée à la lumière de l'absence relative de militantisme urbain qui caractérise le Québec des années 80 et de l'absence aussi, à quelques exceptions près, d'organisations politiques susceptibles de prendre en charge la préparation de la consultation référendaire. Pour alléger la démarche tout en conservant le principe valable, il y aurait lieu d'abaisser le seuil du 10 % et de lui donner une souplesse proportionnelle à la dimension de la population touchée par un projet.

L'implantation de conseils de quartier dans les grandes villes, vieille idée déjà en application depuis au moins une dizaine d'années en Europe, est proposée par la Commission. Concrètement, il existe déjà dans quelques villes québécoises des groupements dont le rôle de consultation auprès des autorités municipales et de gestion infra-municipale de certains équipements (notamment dans le domaine du loisir) sont assez près du rôle du conseil de quartier. Les expériences observées, notamment à Winnipeg à partir de 1970-71, nous apprennent que ces conseils ont besoin de ressources pour montrer leur efficacité et remplir leur rôle. Il ne faudrait donc pas attendre, comme le suggère la Commission, qu'ils fassent la preuve de leur «aptitude à fonctionner régulièrement» (p. 227) pour leur allouer ces ressources indispensables. De même, faudrait-il clarifier leur statut et leurs rapports institutionnels avec le conseiller municipal, à qui la Commission reconnaît peut-être un peu trop rapidement un «droit de regard» sur l'utilisation des ressources financières allouées au conseil de quartier.

### *L'annonce d'un virage important*

L'un des passages essentiels pour comprendre l'orientation du rapport se trouve dans la troisième partie, lorsque la Commission établit ce qu'elle considère être la place relative du culturel et de l'économique. Sans savoir si l'argumentation présentée ici est propre au niveau municipal, nous constatons qu'en ce qui concerne les municipalités, les interventions semblent devoir être limitées au domaine culturel :

Les représentants élus ne peuvent faire plus que d'offrir les infrastructures, c'est-à-dire les balises à l'intérieur desquelles ces activités reliées à la culture peuvent se réaliser (p. 163).

Pour développer une réflexion sur le devenir des municipalités, plusieurs pistes sont ici ouvertes. Tout d'abord, il est possible que les municipalités n'aient plus de rôle décisif à jouer au niveau de l'implantation industrielle d'importance et que les décisions de développement économique leur échapperont de plus en plus. Leur rôle économique, en ce qui concerne la promotion industrielle et commerciale directe, se limitera à l'implantation d'incubateurs pour PME.

S'il en est ainsi, que «restera»-t-il aux municipalités ? Posée ainsi, la question situe le débat là où il doit se situer, c'est-à-

dire dans un contexte où les élus municipaux auront à revoir leurs ambitions et leurs perspectives. En effet, le développement économique a été de longue date la principale préoccupation des dirigeants municipaux et sans doute à l'origine de beaucoup de désillusions. Implicitement, la Commission leur dit qu'ils doivent abandonner cet objectif et se préoccuper dorénavant du bien-être individuel.

Que penser de cette proposition ? La réponse doit tenir compte de la complexité du problème : d'une part, il est souhaitable que les élus municipaux attachent plus d'importance aux services sociaux et culturels et il est probable qu'une telle orientation pourrait leur apporter une certaine satisfaction mais aussi beaucoup de problèmes. Nous savons que les responsabilités sociales et culturelles sont déjà beaucoup plus importantes dans les communes européennes que chez nous. Mais il est aussi constaté que ces communes connaissent d'énormes difficultés financières, que le partage des ressources entre le niveau étatique central et le niveau local fait l'objet de constants désaccords et que les villes font face à d'énormes problèmes, par manque de ressources face à un accroissement des besoins de leurs populations.

L'orientation plus sociale et moins axée sur les services à la propriété nous semble intéressante. La proposition de la Commission est cependant trop limitative dans le sens où elle n'insiste pas suffisamment sur la dualité des objectifs de bien-être qui sont d'ordre individuel et collectif. Sur ce point, la réflexion doit être poussée pour clarifier les modalités d'élaboration des politiques et de financement des services dont les objectifs sont plus collectifs qu'individuels. Quelle sera l'importance relative des services collectifs et des services individuels dans différentes municipalités ? Quels facteurs seront déterminants dans l'établissement des priorités ? Jusqu'à quel point le financement par tarification peut-il être appliqué aux services collectifs ? Pourquoi la Commission écarte-t-elle d'emblée la tarification des services de police et de protection des incendies (les services à la propriété) sans examiner de plus près les services sociaux et culturels qui devraient, eux aussi possiblement, être exempts de la tarification ?

La Commission aurait dû dire clairement qu'elle entrevoit des modifications importantes dans la «vision» ou la mentalité de bon nombre de dirigeants municipaux pour qui les questions sociales et culturelles sont plutôt marginales. Le virage implicitement annoncé devrait contribuer à augmenter les débats au niveau local puisque des choix collectifs s'imposeront concernant les services prioritaires, les modalités de financement et le recours aux bénévoles dans la gestion de certains services. Sur toutes ces questions, le rapport n'apporte pas de solutions et ne dit pas quelles sont les perspectives à long terme des municipalités.

Mais nous nous devons de mentionner que le rapport s'achève sur une proposition révolutionnaire et conséquemment utopique : que tout l'esprit de la répartition des champs de compétence entre les niveaux de gouvernement soit renversé de façon à permettre aux municipalités de réaliser la «Home Rule». Le principe, répandu dans certains États américains, consiste à laisser les municipalités intervenir dans tous les champs de leur choix en autant qu'il n'y a pas interdiction de le faire. Or, ce principe est contraire à celui dit des «pouvoirs résiduels» en vertu duquel les municipalités québécoises et canadiennes doivent limiter leurs interventions aux champs qui leur sont explicitement attribués. La proposition pourrait être innovatrice ; mais espérons qu'elle n'est pas considérée comme essentielle à tout ce qui précède puisque sa mise en application nous semble pour le moment illusoire. ■

# Lectures

M. Dumont et N. Fahmy-Eid: *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960* □ Pierre Chaunu: *Au coeur religieux de l'histoire* □ IQRC: *Une société des jeunes?*

## Les couventines

Depuis un quinzaine d'années, l'histoire des femmes constitue, au Québec, un des courants historiographiques les plus féconds. Les historiennes Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid ont contribué à son essor en publiant plusieurs articles et volumes et en participant à divers colloques. Depuis 1981, elles dirigent un projet de recherches en histoire de l'éducation des filles (GREF) qui regroupe des étudiantes de diverses universités québécoises.

À l'automne dernier, les Éditions Boréal lançaient leur dernier ouvrage, *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960*. Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid ont fait appel à six de leurs dix-huit collaboratrices pour rédiger quelques-uns des onze chapitres. Leur ouvrage comprend six parties (l'univers des couventines, l'éducation, l'instruction, le discours éducatif, la clientèle et les institutions), des témoignages d'anciennes pensionnaires et une bibliographie sélective.

*Les couventines* étudie la formation dispensée dans les pensionnats des religieuses, qui constituaient la seule voie d'accès à une scolarité post-primaire pour les Québécoises pendant la période 1840-1960. Deux grandes conclusions émergent de cette analyse : d'abord, les auteurs soutiennent que la conception de l'éducation et de l'instruction diffère selon l'appartenance sexuelle. Alors que

chez les garçons il existe un clivage entre ces deux pôles (on ne confond pas paternité et profession), chez les filles, ces deux types de formation se recouvrent et forment un processus de socialisation basé essentiellement sur l'idée de nature féminine. Le discours éducatif d'alors attribue aux femmes une seule et unique fonction sociale, la maternité. Puis, *Les couventines* reconnaît le rôle capital qu'ont joué les religieuses dans l'évolution des filles au Québec. Malgré leur discours conservateur, en accord avec l'idéologie dominante, elles ouvrent de nouveaux programmes d'études afin de permettre aux filles d'accéder à une scolarité équivalente à celle des garçons.

Pour réaliser leur étude, les chercheuses du GREF s'appuient sur une documentation riche et variée. Elles ont fouillé les archives d'une quinzaine de congrégations religieuses, parmi les plus importantes dans le réseau institutionnel. Une seule congrégation enseignante d'importance n'a pas été analysée, les Ursulines de Québec, qui ont refusé toute coopération. De plus, des sources émanant d'autres milieux ont été compulsées, par exemple celles du Département de l'instruction publique, de l'Association canadienne de la jeunesse catholique et de l'Association fédérée des anciennes des couvents catholiques du Canada.

*Les Couventines* fait preuve d'une grande rigueur méthodologique, utilisant à la fois des sources qualitatives et des sources quantitatives. Les nombreux tableaux statistiques démentent un certain nombre de préjugés à l'endroit des couvents ; ainsi, Micheline Dumont

et Johanne Daigle montrent que les couventines ne proviennent pas uniquement des classes bourgeoises, et qu'il existe des couvents qui conviennent à toutes les bourses.

Un certain nombre de facettes de l'histoire de l'éducation des filles demeurent toutefois dans l'ombre. Ainsi, la formation professionnelle, l'éducation chez les Anglophones, de même que le financement des couvents, ne sont pas abordés. Les auteures sont conscientes de cette lacune et elles comptent y remédier par la publication d'un autre ouvrage lorsque la phase II de leur projet sera terminée. Malgré son caractère scientifique, cette publication s'avère très accessible et très agréable à lire pour quiconque s'intéresse au sujet traité. ■

Sylvie Côté

## Au coeur religieux de l'histoire

Pierre Chaunu est un historien de métier apprécié de ses pairs. Par son maître, Fernand Braudel, de la fameuse école des Annales, il a été rendu attentif à la longue durée. C'est un chrétien et il est fier de ses origines lointaines. De tradition réformée, il ne cache pas ses convictions, mais il est fortement marqué par le mouvement oecuménique et il parle avec sympathie des Luthériens et des Catholiques.

C'est aussi un homme et cet homme est passionné. Dans ce recueil, où il rassemble en particulier des recensions d'ouvrages d'autres historiens, il lui arrive d'être superbement étroit et injuste. L'admirable est qu'il n'ait pas renié ces textes moins glorieux pour lui, se contentant de reconnaître après coup qu'il nuancerait aujourd'hui son jugement d'alors.

Le recueil est touffu et disparate. Chaunu a bien senti qu'un gros bouquin de cette sorte avait besoin d'une justification, car plutôt rares sont les écrivains qui republient de leur vivant ces petits textes que les Allemands appellent *Kleine Schriften*. Aussi a-t-il fait précéder leur réédition d'une assez juteuse préface. Peut-être sommes-nous entrés dans un âge où, malgré les tonnes de papier qui déferlent sur nos rivages chaque année, les idiosyncrasies de ceux qui ont le prurit de l'écriture mériteront d'être étudiées à leur tour par d'autres écrivains. En ce cas, pourquoi ne pas leur faciliter la tâche et rassembler soi-même ses écrits de circonstances tout en reformulant en fin de parcours l'idée qu'on se fait maintenant de ce qu'on pensait alors ?

L'ambition de cet historien réputé, comme l'atteste le titre dont il a coiffé son livre, est de sensibiliser nos contemporains au cœur religieux de l'histoire. Beaucoup de ceux qui ont commencé de mesurer les limites des positivismes, des matérialismes, des humanismes athées, et les ravages causés par les prétentieuses philosophies de l'histoire, lui sauront gré de tenter de réorienter la recherche fondamentale et de réhabiliter le divin. Car ceux-là savent que, bien des fois dans le passé, «l'absent de l'histoire», s'il se laisse oublier et nier aussi longtemps que les fausses représentations qu'on s'en faisait n'ont pas été remplacées par de nouvelles plus crédibles, tantôt traverse avec fracas les censures qui l'avaient refoulé dans l'inconscient ou identifié avec le mauvais

infini, tantôt, comme une rosée matinale, fraîche et douce, descend du ciel à nouveau, peuplé de présences, d'anges et de lumières.

Les métaphores dont nous venons d'user suggèrent une mise en garde et un souhait. Une mise en garde : ce n'est sans doute pas pour rien que les hérauts du sublime, tels Claudel et Teilhard, qui ont enchanté notre jeunesse, sont entrés en purgatoire : en ce dernier quart du XXe siècle, nous sommes beaucoup à chérir le témoignage humble et discret, à préférer la sobriété à l'ivresse.

Un souhait : que les historiens croyants, surmontant tout dualisme et tirant pleinement parti des recherches positives, nous éduquent à apercevoir le divin au plus creux de l'humain et du mondain. Car, sans doute, le monde est aujourd'hui largement dédivinisé, dés-humanisé, et souvent démonisé, mais nos sciences lui confèrent une autonomie qui, si provisoire et dangereuse qu'elle soit, peut être l'un de ces lieux théologiques où sera reconduite l'intuition qui a mis en branle l'histoire occidentale et qui palpète toujours en son cœur religieux : la parole faite chair. ■

Raymond Bourgault

## Une société des jeunes ?

Chapeau à l'Institut québécois de recherche sur la culture qui nous présente, avec *Une société des jeunes ?*, la meilleure synthèse faite à ce jour sur la réalité des jeunes Québécois et Québécoises des années 80. Que ce soit le milieu familial, les modes de vie, le système scolaire, le chômage ou la place qu'on fait (qu'on ne fait généralement pas) aux jeunes dans le processus décisionnel, les grands axes et les principaux aspects de la réalité des jeunes d'ici sont présentés clairement et traités avec beaucoup de

sagacité.

Ce volume est donc une mine d'informations pour qui cherche à mieux comprendre la vie des jeunes et les valeurs qui les inspirent. Et il éclaire les possibilités d'avenir d'une génération qu'on qualifie trop vite de marginale ou de sacrifiée. On y apprend, par exemple, que ce qu'on prenait pour une attitude insolite ou un comportement exceptionnel correspond en fait à des choix de plus en plus répandus chez certains groupes de jeunes : la recherche d'autonomie et le travail à temps partiel sont passés de 17 % à 39 %, chez les 15-24 ans, entre 1975 et 1983 ; les jeunes couples sont plus vulnérables parce qu'ils ont moins tendance à faire appel aux solidarités familiales, etc. De statistique en analyse, cet ouvrage bien structuré se lit avec plaisir, même s'il publie essentiellement les communications présentées à un colloque organisé par l'Institut québécois en octobre 85.

Étudier la réalité, c'est bien ; quand l'étude devient un catalyseur pour l'action, c'est encore mieux. Connaître les jeunes, oui, mais pour mieux les aider. Pourtant, l'heure n'est pas aux solutions toutes faites : pour apporter un appui efficace à ce nouveau prolétariat, « il faut remettre en branle l'imagination », écrit Fernand Dumont.

Faire appel à l'imagination et faire confiance. Car beaucoup dépend de l'attitude qu'on adopte envers la jeunesse. Regarde-t-on les jeunes comme un produit inachevé, qu'il s'agit de mettre au point à coup de programmes et de formation imposée ? La tient-on plutôt pour une richesse, une ressource, un dynamisme rafraîchissant, déjà capable de créer du neuf et d'inventer un monde moins résigné ? *Une société des jeunes* opte résolument pour ce second regard : si la société québécoise recule devant ce pari, elle se prive de son avenir. ■

François Morissette

# références

M. Dumont et N. Fahmy-Eid, *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960*, Boréal, Montréal, 1986 ; 315 pages.

Pierre Chaunu, *Au cœur religieux de l'histoire*, Lib. académique Perrin, Paris, 1986 ; 594 pages avec index.

*Une société des jeunes ?*, sous la direction de Fernand Dumont, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1986 ; 397 pages.

Carmine Di Sante

# LA PRIÈRE D'ISRAËL

Aux  
sources  
de la  
liturgie  
chrétienne

Desclée  
Bellarmin

## LA PRIÈRE D'ISRAËL

Aux sources de la liturgie chrétienne

La liturgie juive, très riche, a nourri la piété de Jésus. De nombreuses allusions y sont faites dans le Nouveau Testament.

L'auteur, en retrouvant pour nous les prières des Juifs du temps de Jésus, nous fait revivre à l'origine de la liturgie chrétienne, nous en redonne le sens antique.

Cette liturgie primitive, c'est la prière immortelle du peuple chrétien.

247 pages, 26,95 \$

## ENTRETIENS SUR LA RELIGION AVEC FREI BETTO

Pour la première fois, un chef communiste accepte de parler de la religion, d'en discuter la place dans l'administration de son pays.

Si l'on se fie aux paroles de Fidel Castro, il demeure favorable à une collaboration avec l'Église. Pour les Cubains chrétiens, il s'agit d'une grande ouverture.

La question reste ouverte de savoir jusqu'où il ira dans la pratique. Il faut cependant connaître sa pensée, telle qu'il la livre au Dominicain brésilien Frei Betto.

271 pages, 24,95 \$

# Fidel Castro



Entretiens  
SUR LA RELIGION  
avec  
Frei Betto

DESCLEE/BELLARMIN



*Éditions Bellarmin*

8100, boul. Saint-Laurent  
Montréal (Québec) Canada  
H2P 2L9 — Tél.: (514) 387-2541

---

# relations

mars 1987 2,50 \$ no 528

## SOMMAIRE

---

### face à l'actualité 35

Le suspense du moratoire (C.L.) — La France entre le pain et la brioche (J.-P.R.) — Haïti, un an après (R.B.) — Jean-Paul II au Chili (A.L.) — St-Rémi-d'Amherst (J.-P.R.)

---

### dossier 41

Gisèle Turcot	En attendant la Suède	42
Julien Harvey	Travail, condition humaine	45
Michel Blondin	Une occasion à saisir?	47

---

### dépêches 40/50

### articles

Gregory Baum	Le Saint Office et l'homosexualité	51
Jean Picher	Autochtones et Blancs : vers une nouvelle alliance?	54
Louise Quesnel	Un rapport incomplet	58

---

### lectures 61

---

Conception de la page couverture : Anik Lafrenière Photographie : Canapresse

## NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

### Comment vivre l'année des sans-abri, à Montréal?

Le lundi 16 mars 1987, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin  
25 ouest Jarry (métro Jarry). L'entrée est gratuite.